



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



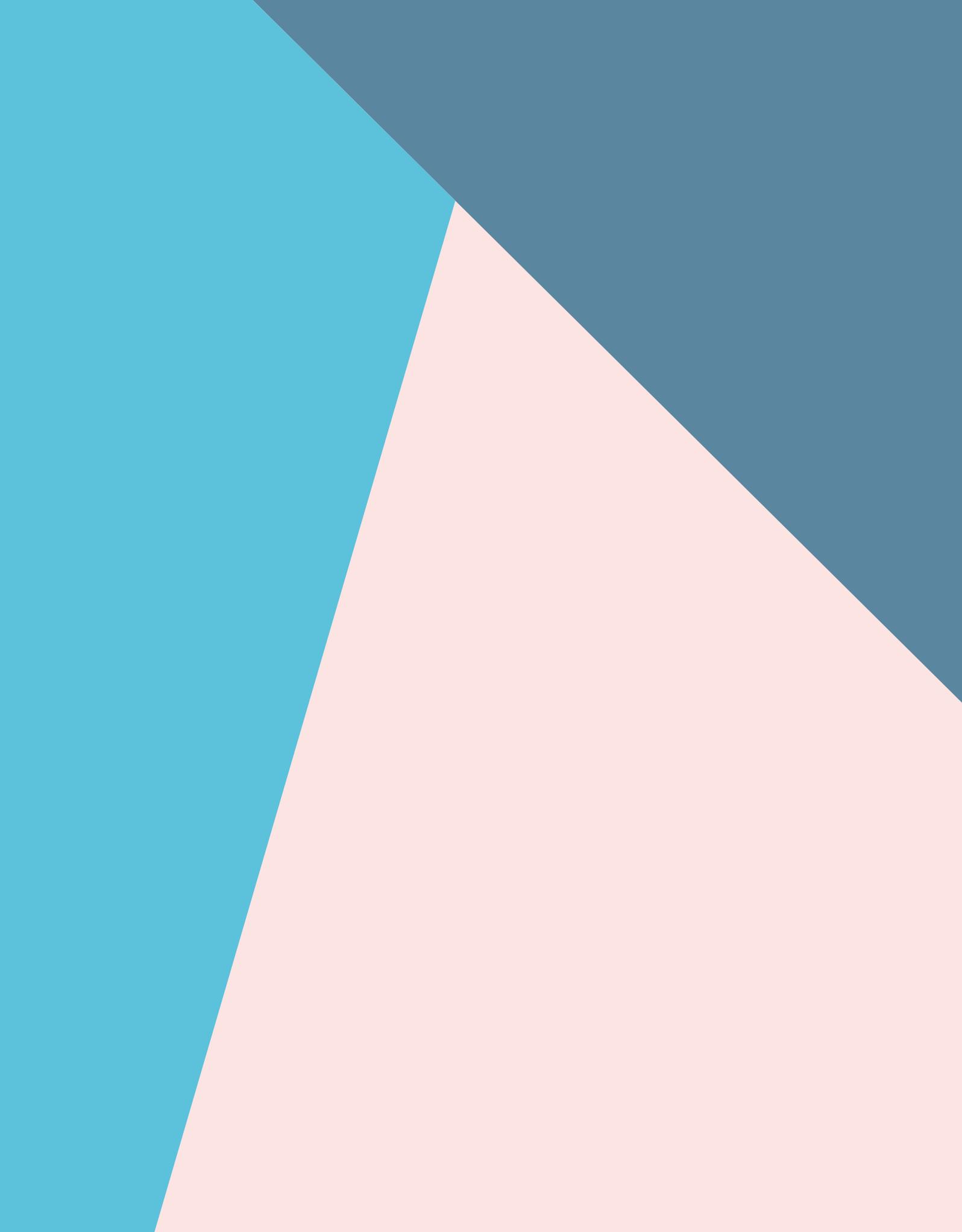
50 ans  
d'action pour  
mieux vivre  
demain

2020

2020

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANAH

SE MOBILISER  
AGIR  
ACCOMPAGNER



# SOMMAIRE

ÉDITO .....	P.4-5
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	P.6-7
CHIFFRES CLÉS .....	P.8-9

---

## BILAN D'ACTIVITÉ

**01**  
**SE MOBILISER**  
P.12

**02**  
**AGIR**  
P.22

**03**  
**ACCOMPAGNER**  
P.42

---

## RAPPORT DE GESTION

<b>1. BILAN DE LA CONSOMMATION</b> DES AIDES DE L'AGENCE	P.54
<b>2. LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES</b>	P.55
<b>3. LES PRIORITÉS D'ACTION</b> POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ	P.59
<b>4. LA RÉPARTITION</b> <b>TERRITORIALE</b> DES AIDES	P.65
<b>5. BILAN DE L'ACTIVITÉ</b> EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS	P.68
<b>6. BUDGET 2020 : UN NIVEAU</b> EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ	P.74

# ÉDITO



Le logement est au cœur des problématiques sociales, territoriales, environnementales et économiques de notre pays, comme le souligne à maintes reprises la Ministre déléguée au logement. La crise sanitaire a encore davantage mis en évidence l'importance de disposer d'un logement de qualité. Dans ce contexte où les attentes sont légitimement très fortes autour de l'amélioration de l'habitat, je suis honoré d'avoir été porté à la tête de l'Agence. Je salue le collectif d'hommes et de femmes qui la composent et qui sont engagés au quotidien, au siège et dans les territoires, dans la lutte contre le mal-logement.

En 2020, l'Agence nationale de l'habitat a atteint un niveau d'activité inédit: 247 303 logements ont été rénovés, ce qui représente une augmentation de 58,8% par rapport à 2019. 1,42 milliard d'euros d'aides ont été distribués et 3,2 milliards d'euros de travaux ont été générés. Ces travaux ont participé à la création ou à la préservation de 50 500 emplois.

C'est l'ensemble des programmes d'aides qui connaît un fort dynamisme, dans tous les territoires.

Le plan Initiative Copropriétés (PIC) initié en octobre 2018 par le Gouvernement pour compléter les outils d'intervention sur les copropriétés dégradées rencontre un vif succès auprès des territoires. En 2020, les projets sont entrés en phase opérationnelle et des premiers chantiers débutent. En 2021, le PIC connaît une phase d'accélération: ses moyens sont doublés grâce au Plan de Relance.

La revitalisation des territoires poursuit son déploiement et s'élargit aux petites villes: Action Cœur de Ville a permis la rénovation de 39 000 logements et le financement de 118 chefs de projet pour apporter l'ingénierie et la coordination nécessaires aux territoires. Dernier dispositif en date, le programme Petites Villes de Demain, lancé en octobre 2020 par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a déjà permis d'identifier 1 580 villes prioritaires.

L'année 2020 a bien sûr été marquée par le lancement réussi de MaPrimeRénov' qui, articulée avec le programme Habiter Mieux, permet de disposer des outils pour réussir la massification de la rénovation énergétique grâce à une aide simple, juste et bonne pour la planète. Dès sa création, elle a trouvé son public. Si son déploiement a été bousculé par le confinement du printemps 2020, les chiffres montrent une réelle montée en puissance du dispositif à compter de l'automne: 192 000 dossiers ont ainsi été déposés, 141 000 engagés et 53 500 demandes de soldes ont été payées. Selon une enquête de satisfaction menée par Ipsos, 90% des bénéficiaires indiquent être satisfaits du dispositif et 71% n'auraient pas fait réaliser de travaux de rénovation énergétique sans cette aide publique.

La rénovation énergétique est ainsi au cœur de la relance économique. L'élargissement de MaPrimeRénov' à tous les propriétaires et aux copropriétés permettra d'accélérer encore la rénovation du parc privé et sera bénéfique pour l'activité des artisans du bâtiment, qui prévoient la création

de milliers d'emplois en 2021. De l'information à la réalisation des travaux, en passant par l'accompagnement des ménages, c'est tout un écosystème efficace et coordonné qui est en train de se structurer.

2020 est également une année marquée par d'excellents résultats en matière de traitement d'habitat indigne (+20% de logements rénovés), d'aide aux personnes en perte d'autonomie et d'humanisation des centres d'hébergement.

Enfin, l'Agence célèbre en 2021 ses 50 ans d'action au service de l'habitat et des territoires. Aujourd'hui, elle est au cœur des transformations de la société. En permettant à tous les Français de s'engager dans la rénovation de leur logement, elle est devenue un acteur essentiel de la transition écologique, tout en maintenant un accompagnement personnalisé des publics les plus modestes dans l'amélioration globale de leur logement. Et en poursuivant sa transformation digitale et la simplification de ses aides, l'Anah améliore sans relâche son service aux usagers et son soutien aux territoires.

**Thierry Repentin**  
Président du Conseil  
d'administration de l'Anah

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sa composition est fixée par l'article R. 321-4 du Code de la construction et de l'habitation et ses membres sont nommés par arrêté des ministres de tutelle. Présidé par Thierry Repentin, Maire de Chambéry, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil d'administration\* comprend trois vice-présidents.

\* Membres titulaires et suppléants à jour au 16 juin 2021.

## COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DU LOGEMENT

- ♦ **M. François ADAM**  
Titulaire  
Vice-président du CA  
Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- ♦ **Mme Annick BONNEVILLE**  
Titulaire  
Directrice régionale (DREAL Pays de la Loire)
- ♦ **M. Emmanuel ROUSSELOT**  
Suppléant  
Sous-directeur du financement et de l'économie du logement et de l'aménagement (DHUP)
- ♦ **M. Laurent BRESSON**  
Suppléant  
Sous-directeur des politiques de l'habitat (DHUP)
- ♦ **M. Vincent ALHENC-GELAS**  
Titulaire  
Chef du bureau du financement du logement et activités d'intérêt général (Direction générale du Trésor)
- ♦ **M. Étienne FLORET**  
Suppléant  
Adjoint au chef du bureau du financement du logement et activités d'intérêt général (Direction générale du Trésor)

### REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

- ♦ **M. Mehdi AOUAT**  
Titulaire  
Chef du bureau du logement, de la ville et des territoires (Direction du budget)

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- ♦ **M. Laurent MICHEL**  
Titulaire  
Directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- ♦ **M. Olivier DAVID**  
Suppléant  
Chef du service Climat Efficacité énergétique (DGEC)

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

- ♦ **Mme Ghislaine PALIX-CANTONE**  
Titulaire  
Cheffe du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante, (Direction générale de la santé)
- ♦ **M. Didier OLLANDINI**  
Suppléant  
Adjoint à la cheffe du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante (Direction générale de la santé)

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- ♦ **Mme Constance ANDRE-CHIOSSONE**  
Titulaire  
Cheffe du bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat (Direction générale des collectivités locales)
- ♦ **Mme Perrine SERRE**  
Suppléante  
Adjointe au sous-directeur de l'administration territoriale (Direction de la modernisation et de l'administration territoriale)

### REPRÉSENTANTS DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

- ♦ **M. Nicolas GRIVEL**  
Titulaire  
Directeur général de l'ANRU
- ♦ **Mme Mélanie LAMANT**  
Suppléante  
Directrice de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs de l'ANRU

## COLLÈGE DES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS LOCAUX

### REPRÉSENTANTS DES MAIRES

- ♦ **Mme Catherine ARENOU**  
Titulaire  
Maire de Chanteloup-les-Vignes
- ♦ **M. Thierry REPENTIN**  
Titulaire  
Président du CA  
Maire de Chambéry
- ♦ **Mme Agnès TOUVENOT**  
Suppléante  
Première adjointe au Maire  
de Villeurbanne
- ♦ **M. Frédéric GUINIERI**  
Suppléant  
Maire de Puylobier

### REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS D'EPCI

- ♦ **M. Sébastien MIOSSEC**  
Titulaire  
Président de Quimperlé  
Communauté
- ♦ **M. Gil AVEROUS**  
Titulaire  
Président de la Communauté  
d'agglomération Châteauroux  
Métropole
- ♦ **M. Frédéric AGUILERA**  
Suppléant  
Président de Vichy Communauté
- ♦ **Mme Odile VIGNAL**  
Suppléante  
Vice-présidente de l'habitat,  
du logement, du renouvellement  
urbain à Clermont Auvergne  
Métropole

### REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

- ♦ **M. Frédéric BIERRY**  
Titulaire  
Vice-Président du CA  
Président de la Collectivité  
européenne d'Alsace
- ♦ **Mme Marie-France SALLES**  
Titulaire  
Vice-présidente du Conseil  
départemental du Lot-et-Garonne
- ♦ **Mme Fabienne LABRETE-MÉNAGER**  
Suppléante  
Vice-présidente du Conseil  
départemental de la Sarthe

- ♦ **M. Marcel ROGEMONT**  
Suppléant  
Vice-président du conseil  
départemental d'Ile-et-Vilaine

### DÉPUTÉS

- ♦ **Mme Jacqueline MAQUET**  
Titulaire  
Députée de la 2<sup>e</sup> circonscription du  
Pas-de-Calais

### SÉNATEURS

- ♦ **Mme Valérie LÉTARD**  
Titulaire  
Sénatrice du Nord

## COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

### REPRÉSENTANTS DE L'UNION D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT (UESL)

- ♦ **Mme Nathalie BALDACCI**  
Titulaire  
Représentante de la Confédération  
française des travailleurs chrétiens  
à Action Logement Groupe
- ♦ **M. Bernard VERQUERRE**  
Titulaire  
Représentant de la Confédération  
des petites et moyennes  
entreprises à Action Logement  
Groupe
- ♦ **Mme Audrey ROSTELLO**  
Suppléante  
Représentante de la Confédération  
générale du travail à Action  
Logement Groupe
- ♦ **M. Pascal LEROUX**  
Suppléant  
Représentant du Mouvement  
des entreprises de France à Action  
Logement Groupe

### REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES

- ♦ **Mme Françoise SCHAUB**  
Titulaire  
Présidente de l'Union nationale des  
propriétaires immobiliers 72 (UNPI)
- ♦ **M. Jean PINSOLLE**  
Suppléant  
Président de la chambre des  
propriétaires du Grand Paris (UNPI)

### REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

- ♦ **Mme Jocelyne HERBINSKI**  
Titulaire  
Secrétaire de la Confédération  
nationale du logement (CNL)
- ♦ **M. Michel FRECHET**  
Suppléant  
Président de la Confédération  
générale du logement (CGL)

### REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- ♦ **M. Olivier SAFAR**  
Titulaire  
Vice-président, Union des syndicats  
de l'immobilier
- ♦ **Mme Catherine JEUFRAX**  
Suppléante  
Représentante de la Fédération  
nationale de l'immobilier

### PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

- ♦ **Mme Roselyne CONAN**  
Titulaire  
Vice-Présidente du CA  
Directrice générale de l'Agence  
nationale pour l'information sur le  
logement (Anil)
- ♦ **M. Louis DU MERLE**  
Suppléant  
Responsable du pôle juridique de  
l'Agence nationale pour  
l'information sur le logement (Anil)
- ♦ **M. David RODRIGUES**  
Titulaire  
Responsable juridique, Association  
Consommation Logement Cadre  
de vie (CLCV)
- ♦ **Mme Ann-Gaël BÉARD**  
Suppléante  
Association Consommation  
Logement Cadre de Vie (CLCV)

### PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE SOCIAL

- ♦ **M. Christian NICOL**  
Titulaire  
Vice-président, Fédération Soliha
- ♦ **Mme Hélène PELISSARD**  
Suppléante  
Présidente, Fédération Soliha

# CHIFFRES CLÉS 2020

**1,42**  
milliard d'euros  
d'aides distribuées  
tous programmes  
confondus

DONT  
**570,1**  
MILLIONS D'EUROS  
POUR MAPRIMERÉNOV'

**+ 69 %**  
PAR RAPPORT À 2019

**3,2**  
milliards d'euros  
de travaux générés

**50 500**  
emplois créés  
ou préservés

## L'ANAH AU SERVICE DES TERRITOIRES

**2 473 223**  
logements rénovés

DONT  
**141 143**  
AVEC MAPRIMERÉNOV'

SOIT  
**+ 58,8 %**  
PAR RAPPORT À 2019

**812**  
programmes

DONT  
**533**  
OPAH (TOUS TYPES)

**80,6**  
millions d'euros  
pour l'ingénierie  
aux collectivités territoriales

**183**  
territoires de gestion

DONT  
**109**  
COLLECTIVITÉS DÉLÉGATAIRES

L'ANAH AU SERVICE DES PARTICULIERS

218 879

logements de propriétaires occupants

24 230

logements en copropriété

4 077

logements locatifs

137

logements pour  
des travaux d'office

61%

de logements rénovés  
en opérations programmées

L'ANAH ET SES USAGERS

2,7 MILLIONS

de visites sur [anah.fr](https://anah.fr)

1,2

million de visites  
sur [monprojet.anah.gouv.fr](https://monprojet.anah.gouv.fr)

4,2

millions de visites sur  
[maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr)

# BILAN D'ACTIVITÉ

- 
- 01 | SE MOBILISER**
  - 02 | AGIR**
  - 03 | ACCOMPAGNER**



F

O

The cover features a large, light pink triangle on the left side, a teal triangle on the top right, and a dark teal triangle on the bottom left. A window with a view of green foliage is visible on the far left edge.

# SE MOBILISER

—  
**RÉTROSPECTIVE 2020 :**  
UNE ANNÉE RICHE  
DANS UN CONTEXTE INÉDIT



# L'AGENCE ET SES ACTIONS POURSUIVENT LEUR CHANGEMENT D'ÉCHELLE

En 2020, l'Anah a connu un niveau d'activité exceptionnel, jusque-là jamais atteint. Malgré la crise sanitaire, les objectifs ont tous été atteints et les résultats sont en forte progression. Au total, 1,42 milliard d'euros ont été mobilisés pour aider les ménages dans l'amélioration de leur logement. 247 323 logements ont été rénovés, soit une augmentation de 58,8% par rapport à 2019.

## DES PROGRAMMES EN FORTE DYNAMIQUE

Les dispositifs de l'Agence ont connu, en 2020, une forte dynamique. L'objectif de ces programmes est de concevoir des aides ciblées, accessibles, et simplifiant les démarches des usagers.

Deux ans après son lancement, **le plan Initiative Copropriétés a permis la rénovation de 51 987 logements.** Cette stratégie nationale propose des solutions sur mesure aux collectivités, afin d'enrayer efficacement les difficultés des copropriétés dégradées. Les territoires s'en sont rapidement emparés, et les acteurs sont pleinement mobilisés pour la réussite du plan. **En 2021, ses moyens financiers et les objectifs sont doublés grâce aux crédits de France Relance.**

Quant à **Action Cœur de Ville**, dont l'objectif est de revitaliser les centres de villes moyennes, il s'articule autour d'un ensemble de mesures pour aider les communes et les intercommunalités à mobiliser les ressources nécessaires à leurs projets, notamment en simplifiant et en facilitant leurs démarches. Dans ce programme piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, l'Anah intervient sur le volet habitat. **En 2020, le programme recense 4 000 logements subventionnés et 234 villes engagées.**

Enfin **Habiter Mieux**, programme de rénovation énergétique de l'Agence en faveur des ménages fragiles, s'articule efficacement avec le dispositif MaPrimeRénov' pour proposer aux usagers une réponse adaptée à leurs besoins de travaux et un accompagnement sur mesure.

### CHIFFRES REPÈRES 2020

**310 000**

DEMANDES D'AIDES  
ENREGISTRÉES

**190 000**

EN 2019

**250 000**

ENGAGEMENTS  
NOTIFIÉS

**150 000**

EN 2019

**150 000**

PAIEMENTS RÉALISÉS

**84 000**

EN 2019

### PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT EN 2021

**OBJECTIF 2021:**

PLUS DE

**600 000**

LOGEMENTS RÉNOVÉS

**x4**

PAR RAPPORT À 2019

**BUDGET INÉDIT:**

**2,7**

MILLIARDS D'EUROS

**x4**

EN QUATRE ANS

**29**

ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN (ETP)  
SUPPLÉMENTAIRES

PORTANT LE PLAFOND  
D'EMPLOIS 2021 DE  
**145 à 174**

ETP AU BUDGET INITIAL



## Comment s'est effectué, en 2020, le renforcement des moyens humains à l'Anah pour répondre aux objectifs ?

« L'Anah a procédé, malgré la crise sanitaire, au recrutement de 30 agents supplémentaires en 2020, notamment pour répondre aux nouveaux besoins liés à MaPrimeRénov'. Les entretiens ont tous eu lieu en visioconférence avec les services métier et ressources humaines, et nombreux ont été les nouveaux collaborateurs à prendre leurs fonctions au cours du premier confinement, soulevant un vrai enjeu d'accueil et d'intégration ! En 2021, de nouveaux recrutements se poursuivent. »

MURIEL DE NAEVE, CHEFFE DU PÔLE RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

## MAPRIMERÉNOV' A TROUVÉ SON PUBLIC

Lancée en 2020, MaPrimeRénov' connaît un grand succès : la rénovation énergétique des logements est ainsi entrée en phase d'accélération.

Dans un contexte inédit, l'Anah a respecté le calendrier fixé par le gouvernement avec l'**ouverture de la plateforme en janvier 2020 et le début de l'instruction des dossiers en avril**. Une enquête de satisfaction, réalisée par IPSOS auprès des bénéficiaires de MaPrimeRénov', indique que 90 % sont satisfaits du dispositif.

Le déploiement de ce dispositif national et les nouveaux parcours dématérialisés qui l'accompagnent (le dépôt des demandes se fait 100 % en ligne) constituent un véritable tournant dans le rapport de l'Agence à ses usagers. Suite au lancement de MaPrimeRénov', **cette relation a changé d'échelle, passant de 200 contacts par jour à plus de 3000**.

Parallèlement, la nature des contacts a évolué : des messages types et des questions-réponses ont été élaborés afin de répondre massivement et rapidement aux interrogations les plus fréquentes. La mise en place d'un serveur vocal interactif a permis également d'orienter les usagers en fonction de leurs interrogations.

L'Agence s'engage dans l'accompagnement des jeunes en formation.

**12**

apprentis ont été accueillis et accompagnés par autant de tuteurs en 2020.

## UNE AGENCE EN PROFONDE TRANSFORMATION

Avec un budget en forte progression, et des objectifs ambitieux de massification de la rénovation énergétique, une nouvelle organisation s'est rapidement imposée à l'Agence. Un changement d'échelle s'opère afin de répondre le plus efficacement possible à la demande des usagers. L'externalisation de certaines fonctions et le recours à des prestataires dans différents domaines nécessitent pour l'Agence la prise en charge du pilotage de ces projets.

# LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNÉE

## 21 JANV.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE L'ANAH EN PRÉSENCE DE JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DU LOGEMENT.



## 18 MAI

Ouverture de la nouvelle plateforme téléphonique de l'Anah : 0806 703 803.

## 10 FÉVR.

Lancement du Plan national de mobilisation des logements vacants par Julien Denormandie.

2020

JANV.

FÉV.

MARS

AVR.

MAI

JUIN



## 02 JANV.

Lancement de la nouvelle aide de l'État pour faciliter la rénovation énergétique, MaPrimeRénov', distribuée par l'Anah.

## 27 JANV.

Deuxième comité de pilotage du plan Initiative Copropriétés.

## 08 AVR.

Début de l'instruction des dossiers de MaPrimeRénov'.



## 03 SEPT.

PRÉSENTATION PAR LE PREMIER  
MINISTRE DU PLAN DE RELANCE  
ÉCONOMIQUE : FRANCE RELANCE.



**LA WEBINALE**  
le rendez-vous 2020 de l'Anah

## 02-27 NOV.

Organisation de La Webinale,  
version digitale des habituels  
Ateliers de l'Anah.

## 14 OCT.

NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ANAH, THIERRY REPENTIN. MAIRE DE  
CHAMBÉRY, ANCIEN SÉNATEUR DE LA  
SAVOIE, ANCIEN MINISTRE DÉLÉGUÉ  
À LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET À L'APPRENTISSAGE PUIS MINISTRE  
DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES EUROPÉENNES  
(ENTRE 2012 ET 2014). CONSEILLER  
RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.



JUILL.

AOÛT

SEPT.

OCT.

NOV.

DÉC.

2021

## 06 JUILL.

Nomination  
d'Emmanuelle Wargon  
au ministère du Logement.



## 02 DÉC.

Adoption en Conseil d'administration  
d'un budget inédit pour l'Agence  
de 2,7 milliards d'euros pour 2021.

# UNE ORGANISATION AGILE : DES ÉQUIPES AU RENDEZ-VOUS PENDANT LA CRISE

La crise sanitaire a accéléré les transformations internes de l'Agence, en particulier le développement du télétravail. L'Agence a ainsi démontré son agilité dans un contexte inédit et les équipes ont fait preuve d'un engagement sans faille pour atteindre les objectifs 2020.

## UNE AGENCE RÉACTIVE, UNE FORTE CAPACITÉ D'ADAPTATION

Le Plan de continuité d'activité de l'Anah a permis de mobiliser très rapidement les équipes et le réseau dès le début du confinement, afin d'assurer le maintien des services de l'Agence. L'année 2020 a été celle de **la mise en place du travail à distance dans le contexte de la crise sanitaire**. Avant la crise, le télétravail était possible une journée par semaine, sur des postes bien définis. À partir de mars 2020, il s'est généralisé. **La nouvelle organisation de travail a été opérationnelle en moins de 10 jours**. Tout a été mis en œuvre, par ailleurs, pour assurer la plus grande sécurité des agents quand ils sont sur site et pour, d'une part, équiper en PC portables les agents qui ne l'étaient pas et, d'autre part, développer les accès et outils permettant le travail à distance. Désormais, tous les postes sont télétravaillables, y compris les postes en recouvrement, contrôle des engagements des propriétaires et paie, qui ne l'étaient pas auparavant.



## Comment la nouvelle organisation de travail liée à la crise s'est-elle concrétisée au quotidien ?

« Il a fallu être innovant, inventer de nouveaux dispositifs pour animer la communauté des agents. Par exemple, tous les vendredis, la direction générale envoie un message pour relater l'actualité de la semaine et présenter les nouveaux collaborateurs. Des newsletters sont envoyées régulièrement. Les réunions de travail se font à distance efficacement. Toutefois, le manque de contact se fait sentir dans la durée entre les différents services. Côté formation, si l'idée de sessions en ligne préexistait, la crise a conduit à développer ce nouveau format plus rapidement encore. »

MURIEL DE NAEYER, CHEFFE DE PÔLE RESSOURCES HUMAINES,  
FORMATION ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Avant la crise: **25** agents  
sur 150 en télétravail

Aujourd'hui: **100%**  
des postes « télétravaillables »

## DES AGENTS INVESTIS ET ENGAGÉS

Témoignages d'agents pendant le confinement, publiés sur l'Intranet de l'Anah dans la rubrique #PartageTonConfinement.



« Les projets sont passionnants, il est donc difficile d'arrêter sa journée de travail, mais c'est avec plaisir que je garde un contact quotidien avec mes collègues. La pause-café est sacrée ! »

**Carole Genart,**  
Chargée d'animation  
compétences réseau  
à la Direction des stratégies  
et des relations territoriales

« Une période comme ça, pour notre service RH, c'est gérer le quotidien avec une activité qui était déjà dense avant la crise sanitaire. À l'Anah, on a des agents très impliqués et professionnels. Je trouve que la période le renforce, quand on voit l'engagement des agents au quotidien. »

**Florence Pigeonneau,** Responsable du service ressources humaines au sein du Pôle ressources humaines, formation et environnement de travail

« J'ai été impressionné par la capacité de l'Agence à se mettre en ordre de bataille. Les paiements et les engagements n'ont pas été suspendus. Toute l'Agence a fait, je trouve, preuve d'une capacité d'adaptation vraiment remarquable. On sent que c'est solide et que ce n'est pas cette crise qui nous empêchera de continuer à avancer ! »



**Serge Bazire,** Chargé d'assistance réglementaire -  
Coordonnateur au sein de la Direction des stratégies et des relations  
territoriales - Service conseil et appui aux territoires

# LA PRÉPARATION DES 50 ANS DE L'AGENCE

L'Agence, créée en 1971, célèbre en 2021 son cinquantenaire. Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur les temps forts qui ont jalonné son histoire et de mettre en lumière le travail quotidien des agents et des acteurs du réseau territorial.

L'année 2020 a constitué la phase de préparation du cinquantenaire de l'Agence. L'objectif : mettre en valeur 50 ans d'actions au service de l'habitat privé. Cet anniversaire s'articule autour de trois axes : 50 ans d'actions pour **mieux vivre demain, la mobilisation et l'engagement humain, et les partenariats avec et pour les territoires.**

## 50 ANS D' ACTIONS POUR MIEUX VIVRE DEMAIN

Pour la première partie consacrée à la rétrospective des temps forts qui ont jalonné ses 50 années d'actions, le Pôle communication, coordination et relations institutionnelles de l'Anah a élaboré une exposition digitale, qui sera accessible sur un site à la fin de l'année. **L'exposition présentera les grandes étapes de l'histoire de l'Agence et de l'évolution dans l'accompagnement des publics.**

## 50 ANS DE MOBILISATION ET D'ENGAGEMENT HUMAIN

Une quinzaine de podcasts et de nombreuses vidéos mettront en lumière le travail des agents au siège et dans les territoires au quotidien. L'idée est de **restituer de manière vivante les actions de l'Agence en donnant la parole aux agents**, au réseau mais aussi aux bénéficiaires. Les tournages ont été réalisés sur le terrain dans toutes les régions y compris en Outre-mer.



## DES SUPPORTS AUX COULEURS DES 50 ANS

Pour cette année particulière, l'Agence déploie une identité graphique dédiée sur ses principaux supports.



RETROUVEZ  
LES PUBLICATIONS  
DE L'AGENCE SUR  
[ANAH.FR](https://www.anah.fr)

## Quels sont, en termes de communication, les supports les plus adaptés à la mise en valeur du travail de terrain fait au quotidien ?



« Nous avons travaillé sur l'élaboration de vidéos d'agents qui ont fait et qui font l'Anah au quotidien. Leurs parcours racontent l'Agence et son évolution au fil des ans. Dans leur prolongement, pour réaliser des entretiens plus intimistes sur le travail de notre réseau et pour obtenir des témoignages de bénéficiaires, le podcast nous a semblé complémentaire : il permet une immersion dans un univers sonore et facilite le témoignage. »

JULIE ROLAND, RESPONSABLE PRESSE, STRATÉGIE ET RÉSEAUX SOCIAUX

## 50 ANS DE PARTENARIATS POUR LES TERRITOIRES

**L'Agence a constitué, en 50 ans, un réseau d'acteurs et noué de nombreux partenariats.** Le cinquantenaire s'attardera sur l'élaboration, année après année, de ce vaste réseau et sur la constitution de ces partenariats, qui permettent aujourd'hui d'apporter une réponse sur-mesure aux besoins des territoires.

**50** ans  
d'action pour  
mieux vivre  
demain



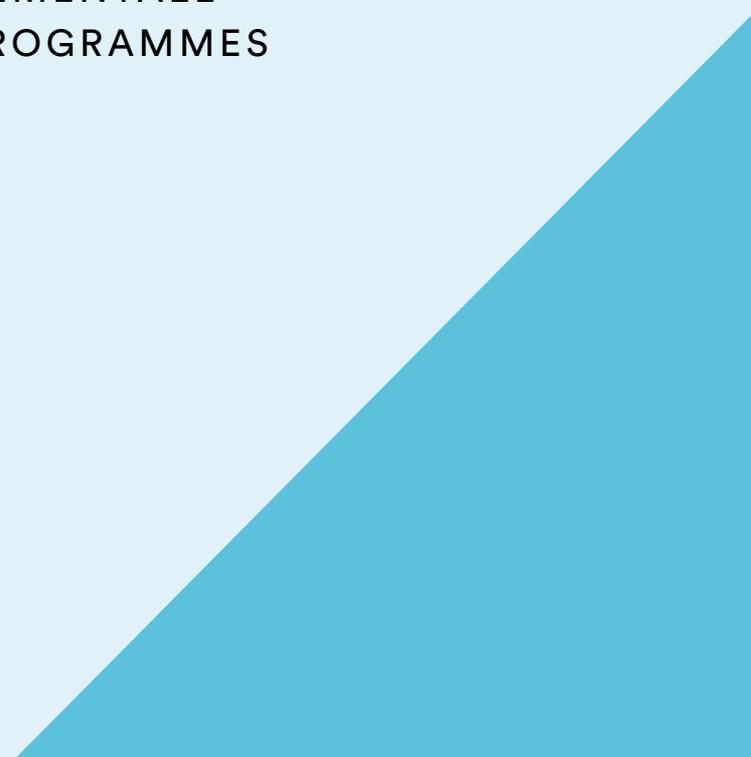
20



# AGIR

—

L'AMBITION SOCIALE  
ET ENVIRONNEMENTALE  
AU CŒUR DES PROGRAMMES



# RÉSORBER L'HABITAT INDIGNE

En 2020, l'Anah a amplifié son action dans la lutte contre l'habitat indigne, avec notamment la prolongation des mesures exceptionnelles sur six territoires d'accélération.

## UN NIVEAU D'ACTIVITÉ INÉDIT

L'enveloppe annuelle consacrée au recyclage foncier a été consommée en totalité sur l'exercice 2020. Un budget supplémentaire de 500 000 € a été acté pour répondre à l'accroissement des demandes, un phénomène qui peut s'expliquer par la montée progressive du programme Action Cœur de Ville dans les centres-villes. Cette nette augmentation montre **l'intérêt grandissant des collectivités pour la redynamisation des centres anciens et des centres-villes en zone rurale autant qu'en zone urbaine.**

Dans le cadre du Plan de Relance, l'Agence a par ailleurs travaillé à la mise en œuvre du décret sur l'optimisation du financement des opérations de traitement de l'habitat insalubre et/ou en péril à l'échelle de l'îlot, avec un éventuel élargissement du champ de réflexion aux actions d'aménagement pour intervenir sur le recyclage d'îlots anciens dans son ensemble.

## LES RÉGIMES DE POLICE SUR L'HABITAT INDIGNE SIMPLIFIÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les régimes de police sur l'habitat indigne ont été simplifiés (publication au JO du 17 septembre 2020) : harmonisation et simplification des polices administratives, réactivité améliorée face aux situations d'urgence, organisation facilitée au niveau intercommunal pour les outils et les moyens de lutte contre l'habitat indigne.

## Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur la réalisation des travaux d'office pour les collectivités ?

« Cette année, les collectivités réalisant des travaux d'office ont baissé significativement (-39 %). Dans certains territoires, la crise sanitaire les a contraintes à prioriser certaines actions au détriment d'autres. Les travaux d'office mobilisent en effet de nombreux acteurs, avec des visites organisées sur site qui n'ont pu être réalisées pendant les deux confinements. De plus, ce type de travaux demande du temps, des moyens humains et financiers, qui ont parfois dû être affectés à d'autres missions en fonction des besoins de la crise sanitaire. »

**FLORENCE DESILLE**, CHARGÉE DE MISSION HABITAT INDIGNE À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES



## UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Les six territoires dits d'« accélération » qui bénéficient des aides majorées depuis avril 2019 – Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Nord, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne – ont vu le maintien de cette majoration en 2020. **L'objectif est de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil sur ces départements, avec des aides significatives.** Les taux de subvention sont de 100 % en travaux d'office, 70 % pour les propriétaires occupants et entre 40 et 50 % pour les propriétaires bailleurs.

En 2020, les financements RHI-Thirori (Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou Traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière) ont été mobilisés pour des territoires et projets variés. Par exemple, à Marseille et Château-Thierry dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, sur des îlots dégradés en centre-bourg à Guillestre ou encore des interventions sur des bidonvilles : Heimersdorf, Charleville-Mézières.

Parallèlement, **l'action de l'Anah s'inscrit dans une démarche partenariale**, visant l'amélioration des dispositifs existants sur la lutte contre l'habitat indigne, et travaille avec le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI) désormais rattaché à la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

**12 623**  
logements rénovés

**142,8**  
M€ d'aides

**6**  
territoires d'accélération  
avec 69,5 % des objectifs atteints

**15,5**  
M€ consacrés  
au recyclage foncier

## LE LEVIER DE LA PÉDAGOGIE

Au-delà des financements accordés, l'Anah accompagne les collectivités dans leur montée en compétence sur les outils et les dispositifs mis à leur disposition. En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté ce volet de l'action, destiné en priorité aux territoires initiant des opérations ou rencontrant des difficultés dans leur mise en œuvre. Les formations prévues à Saint-Étienne et Rennes ont, par exemple, dû être reportées, et aucun déplacement n'a eu lieu entre mars et août puis à partir de fin octobre.

Pour répondre aux besoins, un travail de fond a pu être mené, au cours des périodes de confinement, sur **la rédaction de supports de communication**, qui seront diffusés courant 2021 :

- ♦ Un guide sur les outils RHI-Thirori à destination des techniciens.
- ♦ Des fiches « retour d'expérience » sur des projets exemplaires.
- ♦ Des fiches sur la boîte à outils « Lutte contre l'habitat indigne (LHI) » de l'Anah.



# LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' a permis à l'Anah d'amplifier son offre de financement pour la rénovation énergétique des logements.

## UN ENJEU ÉCONOMIQUE : LA RÉNOVATION AU CŒUR DE LA RELANCE

En 2020, près de **3 milliards d'euros de travaux de rénovation énergétique réalisés par les ménages aux ressources modestes** ont été financés par l'Anah. Ces financements ont concerné, dans des proportions similaires, des travaux de rénovation globale par Habiter Mieux et des travaux réalisés via la nouvelle aide MaPrimeRénov', lancée le 1<sup>er</sup> janvier.

Depuis octobre 2020, le plan France Relance accélère cette dynamique en plaçant, en priorité, l'enjeu de rénovation énergétique des bâtiments. Avec l'ouverture de MaPrimeRénov' à tous les propriétaires, – occupants, bailleurs et copropriétaires – quels que soient leurs revenus. **L'objectif est de financer la rénovation de 400 000 à 500 000 logements par an.** Pour cela, une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2 milliards d'euros est prévue pour 2021 et 2022.

### MAPRIMERÉNOV' : QUE DES ATOUTS !



MaPrimeRénov' est issue de la fusion de deux dispositifs : Habiter Mieux agilité de l'Anah, et le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

C'est une aide juste. C'est une aide simple : elle finance les travaux sous forme de prime et se demande en ligne. Efficace : elle facilite le financement des travaux les plus vertueux en termes de confort et sur le plan environnemental.

En 2021, MaPrimeRénov' change d'échelle. Elle devient une aide universelle et permet à tous de se lancer dans un projet de rénovation énergétique.

PARCOUREZ LA PLATEFORME  
DÉDIÉE AU DISPOSITIF  
[WWW.MAPRIMERENOV.GOUV.FR](http://WWW.MAPRIMERENOV.GOUV.FR)

Le Plan de Relance vise – sur le volet du logement – à massifier les travaux du parc privé en finançant davantage les travaux les plus performants sur le plan environnemental, la rénovation des passoires thermiques et des copropriétés. **MaPrimeRénov'** finance des opérations ambitieuses grâce à une aide à la rénovation globale pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs. Avec **un objectif de gain énergétique d'au moins 55%**.

Un forfait d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également mis en place pour accompagner les ménages.

**Les ménages modestes et très modestes continuent à bénéficier du programme Habiter Mieux, dont les montants d'aides ont été relevés** pour financer des travaux atteignant un plafond porté à 30 000 €.



## En quoi MaPrimeRénov' est-elle une aide déterminante pour les ménages modestes ?

« Sur les 191 690 demandes reçues, peu de ménages auraient été en capacité de réaliser les travaux sans une prime adaptée à leurs ressources. »

VINCENT PERRAULT, CHEF DU LAB INNOVATION

## MAPRIMERÉNOV' : UNE AIDE QUI A TROUVÉ SON PUBLIC

Un an et demi après son lancement, MaPrimeRénov' connaît un véritable succès chez les particuliers. **Début 2021, 191 690 dossiers avaient déjà été déposés.**

Après des dépôts de demandes d'aide en janvier, les notifications de primes par les services de l'Anah ont commencé en avril. Si le contexte sanitaire a compliqué l'instruction de la prime, l'amélioration des parcours informatiques a permis un effort conséquent d'instruction des demandes au cours de l'été et de paiement des aides à l'automne 2020.

En parallèle, un renforcement de la relation usagers a été rendu nécessaire par le succès de la prime, et a conduit à une augmentation massive des capacités de réponse du numéro national Anah, dès le printemps 2020.

Aujourd'hui, l'instruction et le paiement ont atteint leur rythme de croisière avec **des délais de traitement stabilisés à 15 jours ouvrés, dès que les dossiers sont complétés par les demandeurs ou leur mandataire.** Ce délai est conforme à l'engagement de l'Anah en matière de qualité de service.

**191 690**

dossiers déposés

**141 143**

dossiers engagés  
pour un montant d'aides  
de 570 millions d'euros

### DES USAGERS SATISFAITS

**90%**

DES BÉNÉFICIAIRES INDIQUENT ÊTRE SATISFAITS.

**78%**

SONT SATISFAITS DU RESPECT DES DÉLAIS.

**98%**

SONT SATISFAITS DU CONFORT DE LEUR LOGEMENT APRÈS TRAVAUX.

**71%**

DES BÉNÉFICIAIRES N'AURAIENT PAS FAIT RÉALISER DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SANS CETTE PRIME.

SONDAGE IPSOS L'OPINION DES USAGERS SUR MAPRIMERÉNOV' RÉALISÉ DU 18 DÉCEMBRE 2020 AU 5 JANVIER 2021 AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 6 808 RÉPONDANTS.

RETROUVEZ  
L'INTÉGRALITÉ  
DE L'ENQUÊTE  
SUR [ANAH.FR](https://www.anah.fr)

## L'ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME HABITER MIEUX : UNE MONTÉE EN CHARGE D'HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ



En 2020, et malgré la crise sanitaire, les demandes pour Habiter Mieux sérénité ont augmenté de 7%, démontrant ainsi qu'il est possible de conjuguer une massification des rénovations par étape et l'engagement pour des rénovations globales.

**Les deux aides, Habiter Mieux sérénité et MaPrimeRénov', répondent à des besoins différents en fonction des territoires et des ménages.** Leur articulation crée une dynamique complémentaire pour financer des travaux adaptés aux besoins des propriétaires.

### Comment MaPrimeRénov' s'articule avec Habiter Mieux ?



« MaPrimeRénov' a permis une complémentarité forte avec Habiter Mieux pour démultiplier l'intervention de l'Anah : 1,16 milliard d'euros d'aides ont pu être versées aux ménages pour financer la rénovation énergétique de leurs logements, avec une contribution équivalente des deux programmes. »

**SIMON CORTEVILLE**, CHARGÉ DE MISSION ANIMATION NATIONALE DU PROGRAMME HABITER MIEUX, À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

# SOUTENIR LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Les actions du plan Initiative Copropriétés se sont poursuivies et intensifiées en 2020, avec le lancement des opérations sur plusieurs sites. Malgré le contexte sanitaire, le plan a atteint ses objectifs et verra ses moyens renforcés en 2021.



**En 2018, le plan Initiative Copropriétés (PIC) a été lancé** à Marseille. L'objectif de cette stratégie nationale : proposer des solutions « sur mesure » aux territoires afin d'enrayer les difficultés rencontrées dans les copropriétés dégradées.

## Comment s'est déroulée la mise en œuvre du plan durant cette année si particulière ?



« Les premiers travaux prévus par le plan ont pu être réalisés malgré le confinement. Il a fallu s'adapter à la situation, mais l'important est que la gestion des copropriétés en difficulté a été maintenue, tout en respectant les consignes sanitaires. »

**SÉBASTIEN CATTÉ-WAGNER**, DIRECTEUR DU PROGRAMME PLAN NATIONAL DE TRAITEMENT DES COPROPRIÉTÉS FRAGILES ET EN DIFFICULTÉ À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

## LE PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS EN ACTION

En 2020, le plan est rentré dans une phase opérationnelle. Des protocoles concernant le portage et l'accompagnement ont été signés, et les premiers résultats concrets ont pu être constatés. Au total, depuis le lancement du plan, **51 987 logements en copropriété en difficulté ont été rénovés, auxquels s'ajoutent 15 000 logements rénovés énergétiquement dans le cadre d'Habiter Mieux Copropriété.**

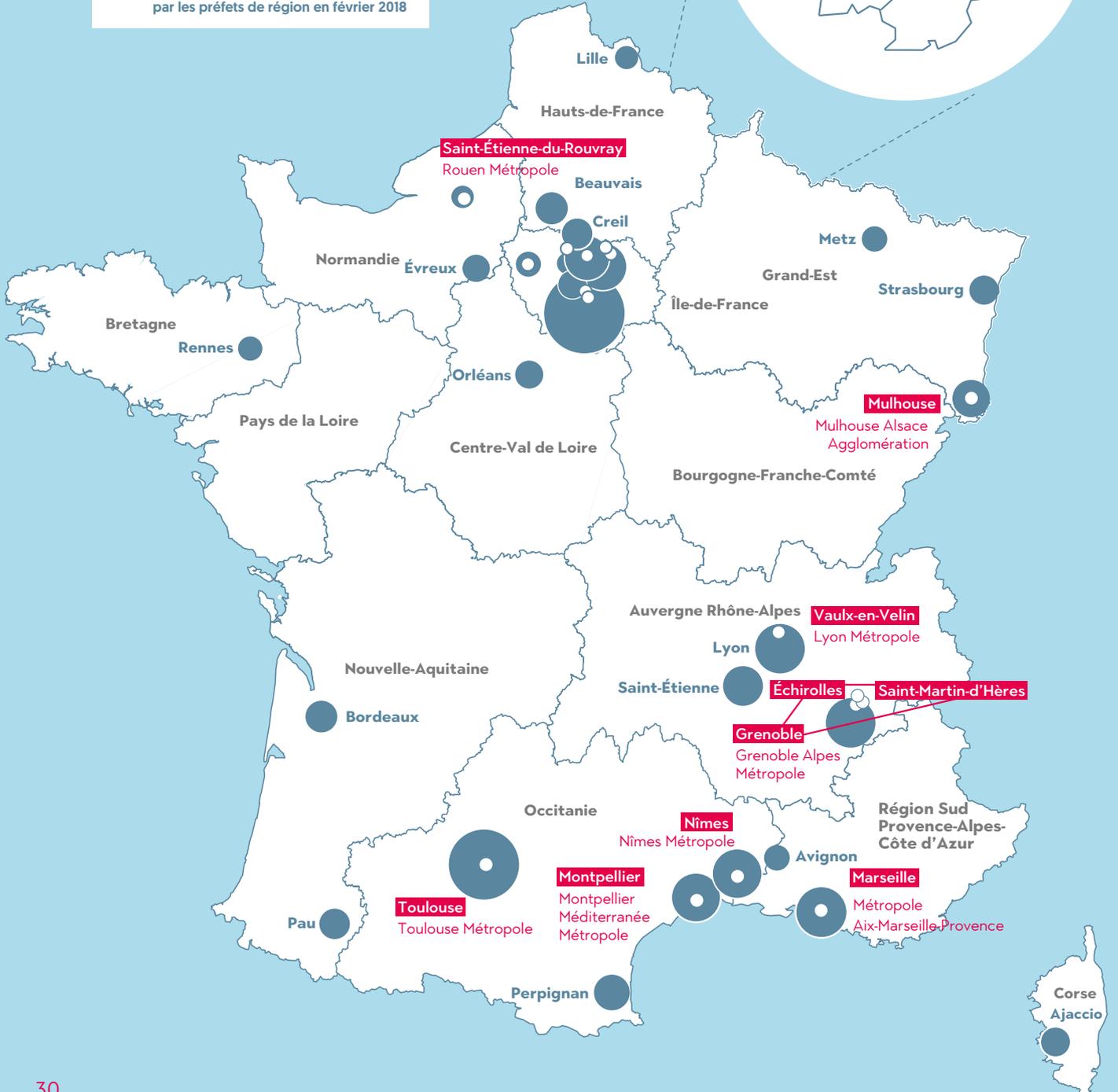
Malgré le contexte de crise sanitaire, l'Anah a atteint ses objectifs et a assuré le financement de la rénovation des parties communes de 340 copropriétés, représentant 17 833 logements, au titre des copropriétés en difficulté, et 69 copropriétés, représentant 6 205 logements, dans le cadre du dispositif Habiter Mieux Copropriété.

2021 devrait être l'année de l'accélération, avec de nouveaux moyens financiers attribués à l'Anah par le plan France Relance.

# 14 SITES PRIORITAIRES EN SUIVI NATIONAL

- Site en suivi national  
Établissement public d'appartenance
- Territoires concentrant plus de 500 logements en copropriété en difficulté d'après le recensement effectué par les préfets de région en février 2018

## Île-de-France



## TROIS EXEMPLES DE RÉALISATIONS

### GRIGNY

Depuis 2018, Grigny 2 fait partie des 14 sites en suivi national, dans le cadre du PIC piloté par l'Anah. Grigny 2 bénéficie du soutien de l'Anah pour le financement à 100% des travaux d'urgence. En 2020-2021, 44,5 M€ sont alloués aux travaux d'urgence et 5 M€ pour la gestion urbaine de proximité.

#### EN CHIFFRES

**104**  
BÂTIMENTS

**5 000**  
LOGEMENTS

**17 000**  
HABITANTS



« Sans l'Anah et le plan Initiative Copropriétés, il n'y aurait pas de chemin d'avenir pour les copropriétés dégradées et Grigny sait pouvoir compter sur l'engagement et l'agilité des équipes de l'Agence pour s'adapter aux particularités de chaque territoire. »

**Philippe Rio,**  
Maire de Grigny,  
Vice-président  
de l'agglomération  
Grand Paris Sud

### VAULX-EN-VELIN

Le PIC a permis d'accompagner et de financer la rénovation énergétique ambitieuse de la copropriété Les Mouettes. Après travaux, elle atteindra le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation). Cela a été permis grâce à la bonification des aides des collectivités locales, augmentant le financement de l'Anah de 35 à 61%.

#### EN CHIFFRES

**13**  
COPROPRIÉTÉS

**14 445**  
LOGEMENTS

**526**  
LOGEMENTS ENCLAVÉS  
ET EN GRANDE DIFFICULTÉ

### MARSEILLE

L'Anah a financé les premiers dossiers de portage ciblé sur les copropriétés du PIC de Marseille où CDC Habitat est le porteur des opérations immobilières grâce à la convention Anah-CDC Habitat.

#### EN CHIFFRES

OBJECTIF DE PORTAGE :  
**170**  
LOGEMENTS

**2019**  
SIGNATURE DE LA CONVENTION  
AVEC CDC HABITAT

## UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES : DES OBJECTIFS ATTEINTS

L'Anah accompagne étroitement les territoires en leur permettant d'agir sur les copropriétés par des outils adaptés et des méthodes d'action efficaces.

En janvier 2021, un comité de pilotage, en présence de la ministre du Logement Emmanuelle Wargon, a dressé le bilan de l'année 2020 et établi la feuille de route pour 2021. Des groupes de travail ont par ailleurs été constitués sur différentes thématiques (impayés de charges, portage de logements, reste à charge des copropriétaires). Le recueil pédagogique du PIC a été enrichi par

de nouveaux retours d'expérience des territoires et de nouvelles fiches outils à destination des partenaires du plan.

En 2020, les objectifs ont été atteints, en dépit de la situation sanitaire.

Dans le cadre du plan France Relance, les moyens financiers du PIC sont doublés pour l'année 2021, afin d'accélérer l'intervention de l'État en faveur de ces copropriétés : **202 M€ seront mobilisés, dont 24,7 M€ dans le cadre de France Relance.**

ActionLogement 

 PROCIVIS

 cdc habitat

### UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

**Procivis** a engagé 22 millions d'euros en prêts aux copropriétaires et copropriétés sur les sites du PIC.

**CDC Habitat** est engagé sur 7 projets de portage foncier. Sa filiale CDC Habitat Social a signé 10 conventions d'urgence. Au total, 850 logements sont à acquérir. 150 d'entre eux ont été acquis en 2020.

**Action Logement** a mobilisé ses filiales pour investir dans des copropriétés pour racheter des lots de logements ou des immeubles à réhabiliter.

## L'ARTICULATION AVEC MAPRIMERÉNOV'

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des copropriétés, soit 9,7 millions de logements collectifs en France.

**En effet, Habiter Mieux Copropriété se transforme en MaPrimeRénov' Copropriétés** et devient une aide universelle pour accélérer la rénovation énergétique des copropriétés.

MaPrimeRénov' Copropriétés vient compléter l'effort de rénovation énergétique de toutes les copropriétés.

Au total, ce sont plus de **65 000 logements en copropriété qui seront ainsi financés.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF, CONSULTEZ LA FAQ MAPRIMERÉNOV' COPROPRIÉTÉ SUR [ANAH.FR](https://www.anah.fr)





# AGIR AU CŒUR DES VILLES

L'année 2020 a été marquée par des actions concrètes et visibles du programme Action Cœur de Ville, entré dans sa phase opérationnelle.

Dans sa lignée, le nouveau programme Petites Villes de Demain élargit l'action en faveur des petites villes pour revitaliser leurs centres. De nouveaux dispositifs viennent en soutien de cette amplification.

## ACTION CŒUR DE VILLE : LE PROGRAMME SE DÉPLOIE



Dans ce programme lancé début 2018 pour une durée de 5 ans et piloté par l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires), l'Anah intervient sur le volet habitat privé. En 2020, la majorité des Opah-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain), intégrées aux conventions d'ORT (opération de revitalisation des territoires), est passée en phase de déploiement opérationnel.

En soutien à ces opérations, l'Anah finance, dans chaque commune retenue, le poste de chef de projet chargé de piloter les actions, mobiliser les aides, et coordonner l'ensemble des acteurs. **102 Opah-RU sont en cours et plus d'une vingtaine sont en phase d'études pré-opérationnelles.**

Par ailleurs, 36 Opah classiques couvrent les périmètres retenus par d'autres villes lauréates et **près de 80 villes ont lancé en 2020 leur première Opah-RU.**

## ETEHC AIDE LES PETITES COPROPRIÉTÉS À S'ENGAGER DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Lauréat d'un appel à projets Certificat d'économie d'énergie (CEE) lancé en 2018 par le ministère de la Transition écologique et solidaire et porté par l'Anah, le programme "Engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé" (ETEHC) aide les petites copropriétés à s'engager dans une démarche de rénovation énergétique. Il cible les petites copropriétés en quartiers anciens. Ce programme s'adresse à tous les copropriétaires et syndics professionnels ou bénévoles intervenant dans la gestion des copropriétés afin de leur apporter de l'information sur les demandes à entreprendre et les moyens mobilisables pour rénover énergétiquement les copropriétés..

**102**

Opah-RU en 2020

**118**chefs de projets  
financés en 2020**4 000**

logements subventionnés

**234**

villes engagées

**373,5**M€ engagés depuis le début  
du programme

## Comment le dispositif ETEHC se met-il en place sur le terrain ?

« À travers la mise en place du dispositif ETEHC, de nouvelles approches pédagogiques sont expérimentées : sessions d'information et de sensibilisation, actions de formation à la conduite de projets de rénovation énergétique, accompagnement sur-mesure des copropriétés. En 2021, ce dispositif, bien que mené à distance en raison de la crise sanitaire, va accompagner de nombreuses copropriétés dans les centres-villes en vue de concrétiser un projet global de rénovation énergétique. »

**ALEXANDRE SABY**, CHARGÉ DE MISSION ACTION CŒUR DE VILLE  
À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES



## PETITES VILLES DE DEMAIN : UN PROGRAMME DE RELANCE TERRITORIALE



Le programme Petites Villes de Demain (PVD) a été lancé en octobre 2020. Piloté par l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires), il vise à donner aux 1 600 communes lauréates – de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité – les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. **L'objectif: redevenir des villes dynamiques socio-économiquement, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement.** Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

## DES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR AMPLIFIER L'ACTION

Deux dispositifs d'aide lancés dans le sillage de la loi ELAN sont destinés à la réhabilitation d'immeubles, voire d'ensembles immobiliers : **la Vente d'immeuble à rénover (VIR)** et **le Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)**. Les opérateurs (SEM, SPL/A, EPA, concessionnaires d'aménagement, EPF/L, promoteurs privés) acquérant un immeuble pour le réhabiliter bénéficient ainsi du soutien de l'Anah.

Ces ensembles rénovés sont destinés à être acquis en accession sociale à la propriété ou à la location conventionnée avec l'Anah. Ils participent ainsi à la revitalisation des centres-villes par la production de logements confortables, à prix abordable.

L'Anah a également adopté deux dispositifs d'aide pour renforcer l'attractivité des centres-villes : l'un concernant le financement de rénovation de façade et le second permettant, pour les copropriétés, la transformation d'un local d'activité vacant en espace collectif dédié à de nouveaux usages : local à vélos, espace de travail, etc.

À travers ces expérimentations où les collectivités sont porteuses de projets, l'Anah leur donne l'opportunité et les moyens de répondre aux besoins des territoires.

### DIIF-VIR :

#### QUEL EST L'INTÉRÊT POUR LES COLLECTIVITÉS ?

- ♦ **Rendre le centre-ville plus attractif** par une offre de logements de qualité à prix abordable.
- ♦ **Favoriser l'accession sociale** dans l'ancien et la remise sur le marché de logements vacants.
- ♦ **Sécuriser l'intervention** des opérateurs institutionnels et des investisseurs privés et professionnaliser les projets.



### Quels sont les partenariats établis en 2020 pour ce programme ?

« En 2021, 989 dispositifs de l'Anah couvrent déjà les 1 600 villes lauréates. 17 000 logements ont été subventionnés en 2020 dans ces villes à hauteur de 158 M€. Notre partenariat va être renforcé au cours des six prochaines années. À titre d'exemple, l'Opah-RU Multisite du Grand-Figeac a été signée au tout début 2021. Elle intègre un dispositif unique d'Opah-RU sur Figeac (programme Action Cœur de Ville), Carjac et Capdenac-Gare (programme PVD), couvrant ainsi l'ensemble des villes de ces deux programmes à l'échelle de l'EPCI du Grand-Figeac (EPCI à cheval sur le Lot et l'Aveyron). »

**VÉRONIQUE TIRANT**, RESPONSABLE QUARTIERS ANCIENS ET AMÉNAGEMENT À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

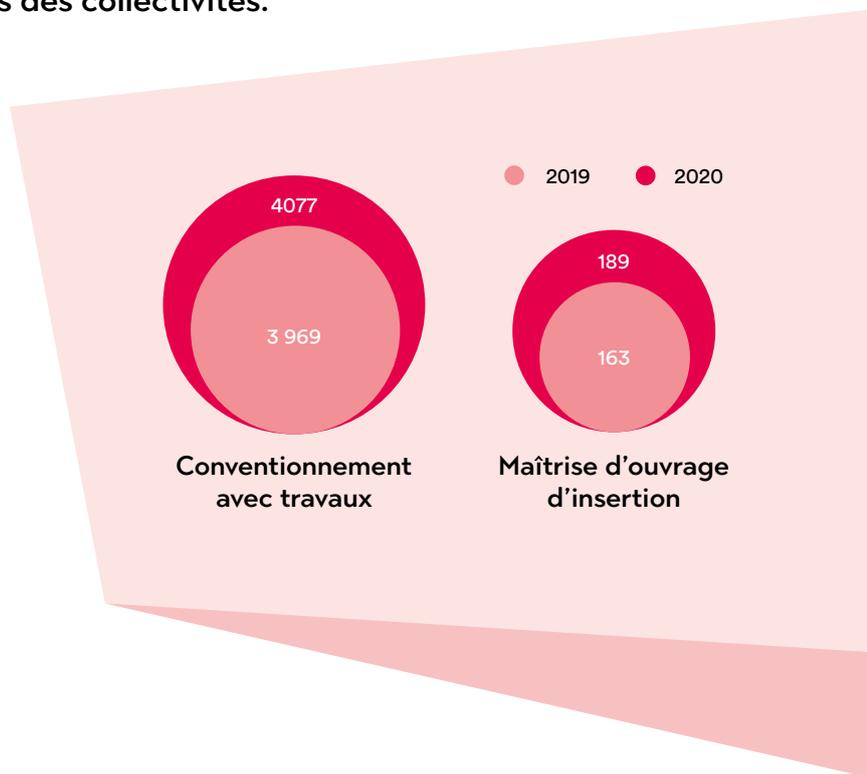
# RÉNOVER LE PARC LOCATIF PRIVÉ

En 2020, le conventionnement avec travaux a retrouvé une dynamique positive et de nombreuses initiatives partenariales ont permis d'obtenir de bons résultats. Par ailleurs, le Plan de lutte contre les logements vacants piloté par la DHUP est entré en phase d'expérimentation, avec un premier appel à candidatures auprès des collectivités.

## CONVENTIONNEMENT AVEC TRAVAUX : UNE DYNAMIQUE RÉENCLENCHÉE

Malgré le contexte de crise sanitaire, **le nombre de logements locatifs rénovés en 2020 a augmenté de 3% par rapport à 2019**, marquant la reprise d'une dynamique positive. Pour la première fois depuis 2015, le nombre de logements conventionnés avec travaux s'est accru au cours de deux années consécutives.

Cette dynamique s'est également illustrée à travers la mobilisation plus importante du régime d'aides dédié aux organismes agréés pour la Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI). À travers des subventions qui peuvent représenter jusqu'à 60% des travaux subventionnables, il permet de financer des projets de travaux lourds tout en développant une offre locative plus sociale et pérenne.



## CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX : UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DU DISPOSITIF

Suite à la Loi de finances initiales 2020, le dispositif fiscal «Louer abordable», également appelé dispositif «Cosse», a été renouvelé. Son bénéficiaire est désormais soumis à **une éco-conditionnalité, une nouvelle règle qui permet d'exclure les passoires thermiques du conventionnement sans travaux** (logements étiquetés F et G au diagnostic de performance énergétique).

## UN TRAVAIL MAIN DANS LA MAIN AVEC LES PARTENAIRES

En 2020, la collaboration avec les partenaires de l'Anah s'est renforcée.

Un exemple : la convention partenariale avec la fédération «Habitat et Humanisme» a été reconduite pour la période 2020-2022. Cette fédération compte parmi ses adhérents plusieurs structures agréées pour l'**intermédiation locative (IML)** ou la conduite d'**opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)**. Ces deux dispositifs constituent des leviers efficaces pour développer le recours au conventionnement : **un levier fiscal pour l'intermédiation locative, et une aide aux travaux majorée pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion.**

**1 367**

logements ont été conventionnés avec l'Anah puis loués à travers un dispositif d'intermédiation locative.

Des supports de communication ont été édités avec la Fapil ou encore Nexity Non Profit, pour présenter les aides de l'Anah aux particuliers. Ce travail de communication sera poursuivi en 2021 et l'accent sera mis sur la coordination accrue entre ces fédérations et les opérateurs chargés de suivre et d'animer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat financées par l'Anah.

Ce travail s'illustre également à travers de nombreuses initiatives locales, associant délégations de l'Anah et organismes agréés pour la pratique de l'intermédiation locative.

## Les collectivités ayant répondu à l'appel se situent-elles toutes dans des zones en tension ?

« C'est un véritable motif de satisfaction : dans les réponses à l'appel à candidatures, toute la diversité des territoires est représentée. Cet intérêt de collectivités très différentes les unes des autres a montré que le traitement de la vacance des logements est un enjeu fort, quelle que soit la tension de marché qui caractérise les territoires. »



**SIMON MATHIVET**, CHARGÉ DE MISSION POLITIQUES SOCIALES DU LOGEMENT À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

## LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS : UN PLAN NATIONAL DÉDIÉ

En 2020, l'Anah a participé à l'élaboration du **Plan national de lutte contre les logements vacants** piloté par la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), en lien avec le Réseau national des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV).

Pour favoriser la mise en œuvre accélérée sur des territoires pilotes, un appel à candidatures « pour accompagner des collectivités dans leurs démarches de lutte contre la vacance des logements » a été lancé le 20 janvier 2021.

**Plus de 230 collectivités y ont répondu.**

Elles bénéficieront d'un accompagnement renforcé de la part des partenaires nationaux : méthodologie, mise en réseau et partenariats, échange de bonnes pratiques, **déploiement de la solution numérique « Zéro logement vacant »** – pour aider les collectivités à repérer les zones de logements vacants et à les caractériser, tout en suivant leur remise sur le marché – et déblocage de crédits d'ingénierie de la part de l'Anah.

# ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

Financer l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie est une des missions clés de l'Anah. L'enjeu : permettre au plus grand nombre de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions.

## ACTEUR CENTRAL DE L'AIDE À L'AUTONOMIE

En 2020, **19 861 logements ont été rénovés par le programme Habiter facile de l'Anah**, dont 17 094 logements rénovés dans l'objectif du maintien à domicile, 2 369 pour le handicap et 128 pour améliorer l'accessibilité aux immeubles. Ce qui porte à 165 716 le nombre total de logements financés dans ce cadre depuis 2011.

Une grande majorité des logements ont été financés dans le cadre de dispositifs programmés (Opah, PIG) contractualisés avec les collectivités (63%).



## Comment évolue le besoin en accompagnement sur l'adaptation à la perte d'autonomie depuis ces 10 dernières années ?

« Sur 10 ans, l'évolution du programme montre un flux de dossiers stable pour les GIR 1 à 4 (degrés de dépendance représentant les moins autonomes). Par ailleurs, on constate un accroissement notable des actions de prévention à la perte d'autonomie (GIR 5 et 6 les plus autonomes) : + 15 % par an entre 2014 et 2020. Ce constat est en cohérence avec les politiques d'aide des partenaires, l'Assurance retraite (Caisse nationale d'assurance vieillesse) qui ont positionné la prévention auprès des GIR 5 et 6. »

**MARIELLE FERRET**, CHARGÉE DE MISSION AUTONOMIE  
À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

## CHIFFRES REPÈRES 2020

**65,7M€**

DE MONTANTS D'AIDES

**19 861**

LOGEMENTS RÉNOVÉS

**165 716**

LOGEMENTS RÉNOVÉS DEPUIS 2011

**+14%**

PAR AN DEPUIS 8 ANS

**3 211€**

EN 2020

LE SECTEUR PROGRAMMÉ  
EST EN FORTE ACCÉLÉRATION.

LE COÛT MOYEN  
DES AIDES EST STABLE.

## UN TRAVAIL MAIN DANS LA MAIN AVEC LES PARTENAIRES

Suite à l'adoption du Plan d'Investissement Volontaire (PIV) d'Action Logement, certains bénéficiaires ont pu mobiliser des aides de l'Anah, d'Action Logement et de l'Assurance retraite sur leurs projets de rénovation énergétique et d'adaptation. Afin d'éviter le surfinancement d'opérations, l'Anah et Action Logement ont ainsi signé, le 17 juin 2020, une délibération qui précise les modalités de calcul des aides de l'Anah et définit l'articulation des deux dispositifs.

Pour favoriser la communication à destination du plus grand nombre, un guide «Bien vieillir chez soi» a été coréalisé en partenariat avec Action Logement et l'Assurance retraite. **L'objectif: informer les ménages de façon simple et accessible sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre pour adapter leur logement, tous acteurs réunis.**

À noter également: en 2020, l'Anah a contribué à de nombreux travaux de prospective portés par les acteurs nationaux sur la question du grand âge (mission Luc Broussy, travaux du Haut Conseil pour la famille, l'enfance et la jeunesse, Cour des comptes), ainsi que dans le cadre des «Objets de la Vie quotidienne» en partenariat avec la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP).

En 2021, la réflexion portera sur l'optimisation des régimes d'aides et du parcours utilisateur.



**72%**

des ménages aidés sont  
à revenus **très modestes.**

**75%**

des personnes aidées au titre  
du **maintien à domicile**  
ont **plus de 70 ans.**

**94%**

des demandes émanent  
de **propriétaires occupants.**



**CONSULTEZ LE GUIDE  
«BIEN VIEILLIR CHEZ SOI»  
SUR [ANAH.FR](https://www.anah.fr)**



# HUMANISER LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Améliorer la qualité d'accueil des structures d'hébergement, c'est un objectif fort de l'Anah depuis plus de 10 ans. Le niveau de consommation inédit des crédits 2020 en traduit l'ambition et concrétise les avancées, notamment pour les plus petites structures, pour lesquelles la révision des plafonds facilite l'accès aux financements.

## DES RÉSULTATS EN PROGRESSION

L'année 2020 confirme la dynamique observée les années précédentes, avec des financements en hausse en faveur des structures d'hébergement. Ces enveloppes subventionnent **des travaux améliorant la qualité de l'accueil, notamment par l'individualisation des espaces**. Elles permettent aussi **le financement de missions d'études ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage** pour la conduite de ces opérations. «Humaniser» les structures, c'est ainsi les doter de conditions de confort suffisantes pour permettre un accueil digne et respectueux des personnes, tout en limitant les coûts de fonctionnement par la réduction des consommations d'énergie des bâtis.

## ENCOURAGER LES PETITES STRUCTURES À S'INVESTIR DANS DES PROJETS D'HUMANISATION

Certaines structures ont des difficultés à envisager des projets d'humanisation en raison d'un reste à charge trop important. Pour y remédier, les crédits France Relance ont permis au Conseil d'administration de l'Anah du 2 décembre 2020 de majorer des taux et plafonds de subvention pour les structures de 15 places ou moins, et le financement jusqu'à 90 % du coût TTC des travaux subventionnables dans la limite de 17 500 € (26 500 € en Île-de-France) de subvention par place.



## Combien de places ont-elles été améliorées en 2020 ?



« En 2020, 24 structures ont bénéficié des aides de l'Anah (7,7M€) et verront leurs conditions d'accueil améliorées et mises aux normes. 733 places seront ainsi individualisées, permettant un hébergement plus respectueux de la dignité des personnes. »

**SIMON MATHIVET**, CHARGÉ DE MISSION POLITIQUES SOCIALES DU LOGEMENT  
À LA DIRECTION DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

## DES OUTILS PÉDAGOGIQUES POUR AGIR DE FAÇON OPÉRATIONNELLE

«Aides et démarches pour humaniser les structures d'hébergement» : c'est le titre du support qui a été édité en 2020 à destination des gestionnaires de structures.

Sa vocation : **faire davantage connaître les aides existantes à leurs bénéficiaires potentiels**. Il est disponible sur [anah.fr](http://anah.fr) et sera transmis par les directions départementales des territoires au niveau local.

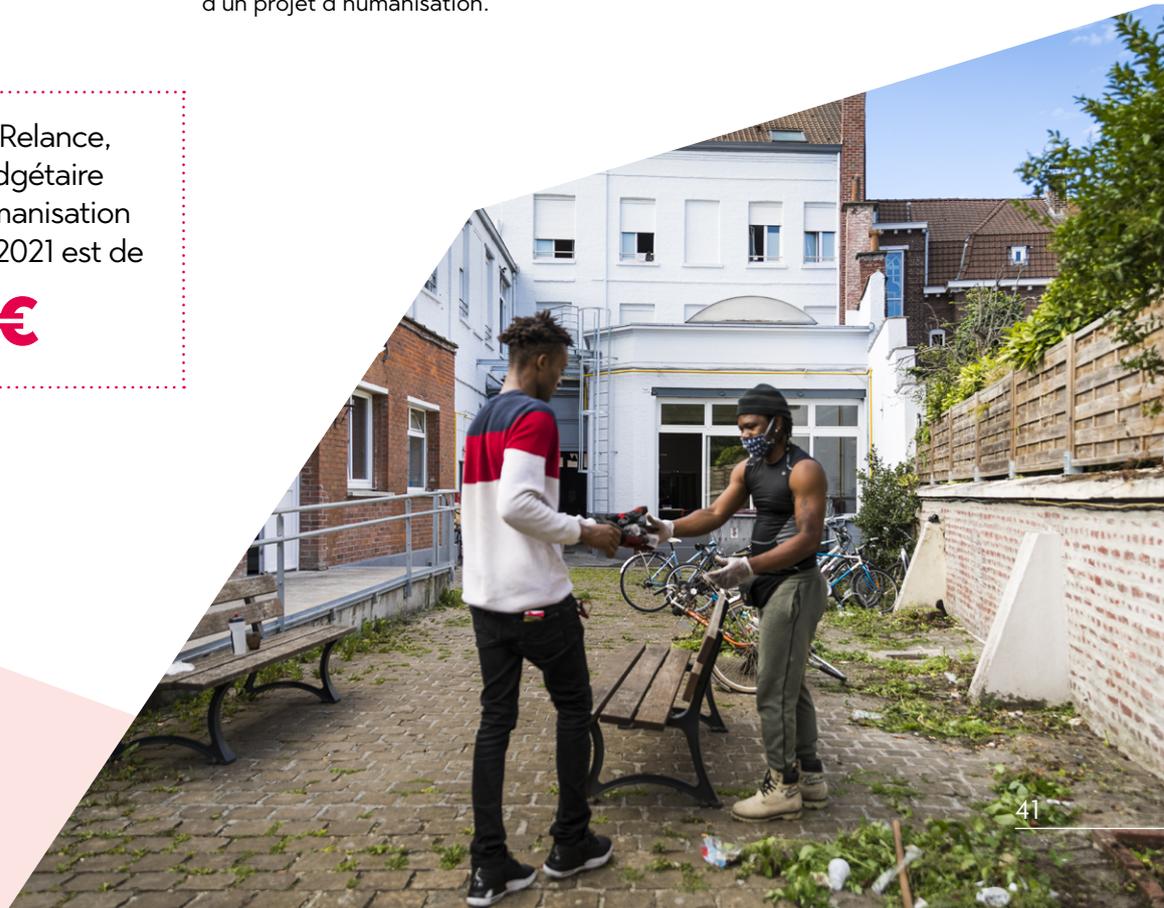
Un guide «pas à pas» est par ailleurs en cours d'élaboration, en lien avec la Fédération des acteurs de la solidarité. Objectif : outiller les établissements pour toutes les étapes nécessaires à l'élaboration et à la conduite d'un projet d'humanisation.



POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LE SUPPORT SUR [ANAH.FR](http://ANAH.FR)

Grâce à France Relance, l'enveloppe budgétaire consacrée à l'humanisation des structures en 2021 est de

**11M€**





30



# ACCOMPAGNER

—

UNE ACTION CONCRÈTE AU SERVICE  
DES TERRITOIRES ET DES USAGERS



# UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE L'HABITAT PRIVÉ

Proposer des solutions aux collectivités locales et s'adapter aux besoins du terrain font partie des missions de l'Anah. L'objectif est que les collectivités puissent s'appuyer sur l'expertise de l'Agence pour élaborer leur politique de rénovation de l'habitat.

## UN ANCRAGE TERRITORIAL AU PLUS PRÈS DES BESOINS

En 2020, le lien aux territoires a été préservé malgré la crise sanitaire. L'instruction des dossiers a été maintenue. Les formations ont été assurées en distanciel : **trois webinaires ont ainsi eu lieu à destination des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).**

### CHIFFRES REPÈRES 2020

**250 000**

LOGEMENTS RÉNOVÉS EN 2020

**140 000**

RÉNOVATIONS PAR MAPRIMERÉNOV'

**110 000**

RÉNOVATIONS DONT 67 000 DANS DES OPAH



## Comment l'Agence a-t-elle concilié massification de la rénovation énergétique et préservation d'un lien sur-mesure avec les territoires, malgré le contexte de crise sanitaire ?

« La massification passe par plusieurs dispositifs d'aides complémentaires ; l'articulation de l'intervention de l'État et l'intervention des collectivités ; l'articulation de l'intervention publique et celle du secteur privé. Si MaPrimeRénov' permet une véritable montée en puissance de la rénovation, par son caractère universel, rien ne peut se faire sans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) portées par les territoires. L'ADN de l'Agence, c'est son lien avec les territoires pour construire avec eux la politique de l'habitat la plus efficace possible. »

ALAIN BROSSAIS, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES STRATÉGIES ET DES RELATIONS TERRITORIALES

## L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DES ACTEURS DE TERRAIN

**Le lien avec les territoires a été assuré par des questions-réponses régulières**, en particulier sur MaPrimeRénov' et sur les aspects budgétaires. **Des éléments de langage et un premier niveau de connaissances sur ce nouveau dispositif ont été élaborés** à destination des acteurs de terrain.

Des messages ont par ailleurs été envoyés très régulièrement à destination du réseau, concernant notamment les nouvelles délibérations de l'Agence sur les dispositifs VIR et DIIF (voir p.35) et plus globalement tous les aspects en lien avec les conséquences de la crise sanitaire.

À noter également : suite au tour de France des projets des territoires, engagé en 2019, **des visioconférences sur l'amélioration du parc de logements** ont été réalisées entre l'Agence et les territoires d'Outre-mer entre mars et juin 2020.

Les conseillers en stratégies territoriales sont restés à l'écoute des demandes, y compris pendant la période de confinement, pour répondre aux délégataires et aux acteurs territoriaux sur les questions techniques d'instruction et d'ingénierie.

## ANIMER ET FÉDÉRER DE FAÇON COHÉRENTE

Fin 2020, les Ateliers de l'Anah, digitalisés, ont permis de réaliser un focus sur les territoires et les opérations programmées, et de faire se croiser les regards des acteurs, ce qui a mis en évidence différentes approches, notamment sur la massification. En 2020, la Direction des stratégies et des relations territoriales et la Direction des expertises et des politiques publiques ont ainsi poursuivi un double objectif : **apporter du contenu** (Cahiers de l'Anah, Webinale) **et permettre des échanges de bonnes pratiques entre les acteurs.**

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation, fin 2019, les chargés d'appui réglementaires donnent une impulsion et orientent les territoires dans leur stratégie de rénovation locale.

### ◆ Animation du réseau

En 2020, près de  
**7 000**  
sollicitations auprès  
des conseillers en stratégies  
territoriales.

« L'Anah a maintenu son événement annuel, avec un format original, pour poursuivre les échanges si importants en cette période. »

**Grégoire Frèrejacques,**  
Directeur Général adjoint

# L'INGÉNIERIE APPORTÉE AUX TERRITOIRES

En délégation de compétences, aux côtés des Directions départementales des territoires (DDT) et des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), l'Agence apporte aux collectivités un appui technique et méthodologique pour leur permettre de mener à bien leurs politiques locales de l'habitat. Retour sur deux exemples d'accompagnement en 2020 :

## MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

- ◆ **Sensibilisation aux dispositifs de redressement des copropriétés :** compte tenu de son tissu urbain, principalement composé des maisons ouvrières, la collectivité avait peu investigué cette problématique se concentrant notamment sur le traitement de l'habitat indigne. Des réunions spécifiques ont eu lieu avec la collectivité pour l'accompagner sur la connaissance des dispositifs de traitement des copropriétés.
- ◆ **Participation à l'élaboration de la convention DLC de type 3 :** aux côtés de la DDT 59, des sessions de formation ont été mises en place sur le fonctionnement et la gestion de la délégation des aides à la pierre, l'instruction des aides par la collectivité, le cycle de gestion budgétaire. Objectif : faire monter en compétences la collectivité, notamment sur les systèmes d'aides et les montages financiers.

### LES DEUX PRINCIPAUX TYPES DE CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ :

**La Convention de type 2 (DLC 2) :** gestion des aides par l'Anah. Les demandes d'aides sont instruites par la délégation locale de l'Anah, intégrée au sein de la Direction départementale des territoires (DDT).

**La Convention de type 3 (DLC 3) :** gestion des aides par la collectivité. Les demandes d'aides sont instruites par les services de la collectivité.

## AGIR EN DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

La délégation de compétences comprend la gestion des aides à la pierre pour le logement social, les aides à l'amélioration des logements privés et les dispositifs de location-accession.

### MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

◆ **Redressement des copropriétés :**

de très nombreux échanges ont eu lieu et deux réunions se sont tenues pour répondre aux interrogations et faciliter l'avancement du traitement des copropriétés.

◆ **Traitement de l'habitat indigne :**

trois réunions ont été organisées avec la Métropole et ses opérateurs pour donner à voir la méthodologie de traitement de l'habitat indigne, les outils existants et leur déploiement, et envisager leur articulation éventuelle avec les autres dispositifs de la Métropole.

# LA STRATÉGIE USAGERS : ÊTRE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

## POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA RELATION USAGERS

**La relation de l'Agence à ses usagers a connu un changement d'échelle inédit en 2020, en passant de 200 contacts par jour à plus de 3000.**

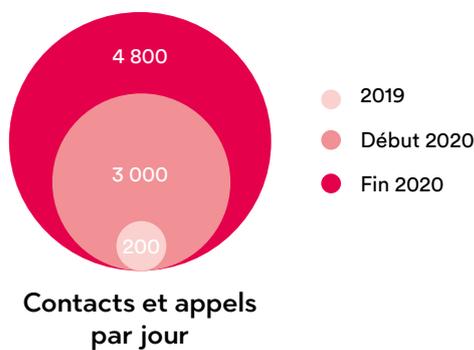
Autre changement : la nature des contacts a également évolué.

Le lancement de MaPrimeRénov' a modifié la relation usagers. L'Agence a évolué dans sa réponse aux usagers, en prenant davantage en compte le besoin d'accompagnement du public dans les différents dispositifs.



## DIGITALISER, DÉMATÉRIALISER POUR ACCÉLÉRER, SIMPLIFIER

**Les questions des usagers MaPrimeRénov' sont posées directement à l'Agence**, par téléphone ou à partir du site [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr), ce qui a nécessité la constitution de messages types par les services de la Direction des stratégies et des relations territoriales tout au long de l'année et un travail en collaboration étroite avec le prestataire Docaposte.



# REGISTRE NATIONAL DES COPROPRIÉTÉS : UNE REFONTE EN 2020

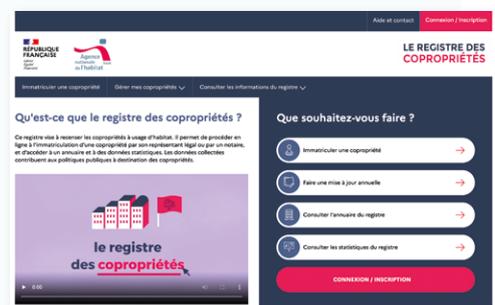
Le rôle du registre national des copropriétés est de recenser toutes les immatriculations de copropriétés à usage d'habitat. Dispositif en ligne créé dans le sillage de la loi ALUR de 2014, le registre s'est enrichi et propose un nouveau parcours usager.

## À QUOI SERT LE REGISTRE ?

Il vise à mieux connaître le parc des copropriétés et à prévenir des situations de fragilisation comme la dégradation du bâti, les fortes consommations énergétiques, les difficultés financières et sociales. Il s'est enrichi en 2019 d'une nouvelle fonctionnalité destinée à valoriser ses données afin de mieux accompagner les collectivités territoriales et les services de l'État.

## UNE BASE DE DONNÉES ENRICHIE

Les collectivités territoriales ont désormais accès aux données de leur territoire à travers une cartographie proposant une vision de l'ensemble des copropriétés immatriculées et un filtre de données pour faire des sélections en fonction d'indicateurs. En 2020, une refonte ergonomique du registre a été réalisée avec un objectif : améliorer la relation usagers grâce à de nouvelles fonctionnalités.



### REFONTE DU REGISTRE : MODE D'EMPLOI

3 QUESTIONS À JESSICA BROUARD-MASSON, DIRECTRICE DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### Pourquoi cette refonte ?

Au départ, le registre a été créé pour recenser les immatriculations de copropriétés. Mais progressivement il est devenu beaucoup plus que cela. Il est aujourd'hui une base de données unique sur les copropriétés de tout le territoire national, mise à jour tous les ans. L'objectif de la refonte était de mettre en avant cette mise à jour de la donnée et de différencier les types d'utilisateurs – syndicats professionnels, bénévoles, acteurs institutionnels, collectivités – afin d'améliorer leurs connaissances du parc et d'identifier les risques.

#### Et aujourd'hui, comment ça marche ?

Pour faciliter les demandes d'utilisateurs sur le site, la page d'accueil a été retravaillée pour mieux diriger les différents profils : les attentes ne sont pas les mêmes que l'on soit syndic ou collectivité par exemple.

#### Quelles ont été les coulisses de la refonte ?

Pour mieux connaître les besoins des utilisateurs, des ateliers et des groupes de travail composés des acteurs du comité de pilotage du registre – notaires, syndics, ADIL\* – ont été organisés en début d'année, avant le premier confinement. Ensuite la refonte a eu lieu, suivie de tests au dernier trimestre. Enfin, la nouvelle version a été mise en ligne début 2021.

\* AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



# UNE EXPERTISE RÉAFFIRMÉE, FORGÉE DE 50 ANNÉES D'EXPÉRIENCE

## CONSEILLER, OUTILLER, COMMUNIQUER

Les deux services – Direction de l'expertise et des politiques publiques et Direction des stratégies et des relations territoriales – ont un objectif commun : **outiller les collaborateurs de l'Agence sur les programmes de rénovation afin d'apporter le conseil aux territoires dans la déclinaison des différents dispositifs.**

La crise sanitaire a limité les déplacements sur le terrain mais de nombreux échanges ont eu lieu en visioconférence. Illustration réussie de cette bascule vers le numérique : les traditionnels Ateliers de l'Anah se sont transformés en Webinale, en novembre.

## Quels ont été, selon vous, les avantages de la dématérialisation des Ateliers de l'Anah sous forme de Webinale pour s'adapter à la crise sanitaire ?

« J'en vois au moins deux ! Premièrement, la Webinale a eu un effet démultiplicateur : le nombre de participants a été plus important qu'en temps normal avec les Ateliers, et le format interactif a permis des échanges qui n'auraient peut-être pas eu lieu en présentiel. Cela a facilité la transmission des messages. Autre avantage notable : la capitalisation des connaissances. Les différentes séquences ont été enregistrées et chacun peut y revenir à tout moment, ce qui permet de rentrer dans les sujets de l'Agence à son rythme et de façon approfondie. Il faut souligner, enfin, que cette Webinale a montré la capacité d'adaptation de l'Agence pour animer son réseau en proposant rapidement de nouveaux formats pour partager et échanger – formats que l'on va maintenir par la suite. »

MARTIN LAGANE, CHEF DU PÔLE COMMUNICATION, COORDINATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES



## DIFFUSER DES CONNAISSANCES

**Le premier hors-série des Cahiers de l'Anah - nouvelle formule - sur la rénovation énergétique a été édité en 2020.** Son objectif : diffuser les dernières connaissances et analyses des acteurs de ce secteur pour rénover, lutter contre la précarité énergétique, comprendre les attentes des ménages et expérimenter avec les territoires.

Autres outils mis en place pour faciliter la diffusion et l'actualisation des connaissances : **la mise à jour du recueil du plan Initiative Copropriétés**, avec des fiches « retour d'expérience » et des fiches « outils » présentées par les partenaires du plan, mais aussi l'élaboration de fiches sur l'habitat en quartier ancien et indigne, thématiques dont les cas d'illustration nécessitaient d'être actualisés (publication en 2021).

En termes d'expertise, en 2020 a été réalisée l'évaluation du dispositif Habiter Mieux agilité et lancée l'évaluation du dispositif Habiter Mieux sérénité. **Ces évaluations permettent d'être force de proposition sur le démarrage des nouveaux dispositifs et sur la création de nouvelles mesures en matière de rénovation énergétique.**



RETROUVEZ LE PREMIER  
NUMÉRO HORS-SÉRIE  
DES CAHIERS DE L'ANAH  
SUR [ANAH.FR](http://ANAH.FR)



## PARI RÉUSSI POUR LA WEBINALE

**Entièrement dématérialisée pour la première fois, la Webinale, organisée du 2 au 27 novembre, a remplacé les Ateliers de l'Anah.**

Ce temps fort a permis d'échanger autour des enjeux de l'habitat privé, d'informer le réseau sur l'actualité des différents programmes, de diffuser les bonnes pratiques et de valoriser les projets autour d'un thème différent chaque semaine : **l'Anah dans les territoires, la lutte contre l'habitat indigne, la réhabilitation des copropriétés et la rénovation énergétique.**

Le lundi matin, un reportage introduisait un nouveau thème, puis le mercredi avaient lieu les échanges de questions techniques. Enfin, une table ronde était animée le vendredi pour débattre des grands enjeux de la thématique.

Par ailleurs, la réunion annuelle du réseau organisée en début d'année s'est également déroulée en distanciel. Composée d'une plénière et de webinaires sur les grandes nouveautés de l'année, elle a reçu un nombre de connexions très important : plusieurs représentants des délégations locales pouvaient, en effet, y participer, alors qu'une seule personne par délégation y participe en général.

## En 2021, l'Anah aura capitalisé 50 années d'expertise au service des territoires. À quoi cette expertise contribue-t-elle aujourd'hui ?



« L'expertise est la marque de fabrique de l'Agence depuis sa création en 1971. Cet accompagnement sur des projets complexes au cœur des territoires permet à l'Anah d'améliorer ses dispositifs, d'être au plus près des besoins des territoires, et d'être force de proposition sur la conception des nouvelles politiques publiques. »

JESSICA BROUARD-MASSON, DIRECTRICE DE L'EXPERTISE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

# **RAPPORT DE GESTION**

## À RETENIR

**247 323**

logements rénovés

**+58,8 %**

DE PLUS QU'EN 2019

DONT

**141 143**

AVEC MAPRIMERÉNOV'

PRÈS DE

**1,42 milliard**

D'EUROS D'AIDES

DONT

**570,1**

MILLIONS POUR MAPRIMERÉNOV'

LE PROGRAMME HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ  
A PERMIS LA RÉNOVATION DE

**51 967 logements**

SOIT

**+7%**

PAR RAPPORT À 2019

**3,2 milliards d'euros**  
de travaux générés ont permis  
la création ou la préservation  
de 50 500 emplois.

# 1. BILAN DE LA CONSOMMATION DES AIDES DE L'AGENCE

..... Au total, près  
..... de 1,42 milliard d'euros  
..... d'aides ont été accordées  
..... en 2020 par l'Anah.

CE MONTANT SE RÉPARTIT  
DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

**1,31 MILLIARD D'EUROS**  
AUX PROPRIÉTAIRES POUR LE FINANCEMENT  
DE LEURS TRAVAUX

**80,6 MILLIONS D'EUROS**  
POUR L'INGÉNIERIE (ÉTUDES, SUIVI-ANIMATION  
D'OPÉRATIONS PROGRAMMÉES, ETC.)

**15,5 MILLIONS D'EUROS**  
POUR LES OPÉRATIONS DE RÉSORPTION  
DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI)

**7,7 MILLIONS D'EUROS**  
POUR L'HUMANISATION DES CENTRES  
D'HÉBERGEMENT

AU TOTAL, 247 323 LOGEMENTS  
ONT ÉTÉ RÉNOVÉS GRÂCE  
À CES AIDES :

**218 879**  
LOGEMENTS DE PROPRIÉTAIRES  
OCCUPANTS

**4 077**  
LOGEMENTS DE PROPRIÉTAIRES  
BAILLEURS

**24 230**  
LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ

**137**  
LOGEMENTS DANS LE CADRE D'AIDES  
DÉDIÉES AUX COMMUNES (TRAVAUX  
D'OFFICE)

## 2. LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES

### LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Le nombre de logements aidés en faveur des propriétaires occupants a presque doublé (+70 %) par rapport à 2019, avec une augmentation de 55 % du montant des aides allouées. L'aide moyenne attribuée par logement est en légère diminution (9 %). Cela s'inscrit dans le prolongement des tendances observées en 2019, avec l'impact du Plan Chaudière. L'année a été marquée par l'ouverture de MaPrimeRénov' aux ménages modestes et très modestes en remplacement du crédit d'impôt de transition énergétique.

Comme les années précédentes, les aides de l'Anah ont été principalement attribuées à des propriétaires occupants en difficulté avec 65 % (contre 70 % en 2019) des logements rénovés appartenant à des propriétaires très modestes.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Total</b>	<b>2020</b>	218 879	1 110	5 072
	<b>2019</b>	128 736	715,5	5 558
<b>Dont propriétaires très modestes</b>	<b>2020</b>	144 337	848	5 872
	<b>2019</b>	89 682	552	6 155

### LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Le nombre de logements rénovés appartenant à des propriétaires bailleurs a légèrement augmenté (3 %) par rapport à 2019, inversant ainsi la tendance observée ces dernières années (-10 % entre 2019 et 2018), tandis que le montant moyen d'aide aux travaux continue d'augmenter légèrement (+5 % par rapport à 2019), passant de 19 772 € à 20 678 €. Cela confirme l'orientation engagée ces pré-

cedentes années avec un changement de structure des projets plus souvent orientés vers des travaux lourds de résorption de l'habitat indigne, insalubre et très dégradé. 85 % des logements ont été remis sur le marché après rénovation à des niveaux de loyers social et très social, des valeurs qui restent dans le même ordre de grandeur que celles de l'année 2019 (87 %).

		Nombre de logements aidés	Logements en %	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Total</b>	<b>2020</b>	4 077	100	84,3	20 678
	<b>2019</b>	3 969	100	78,5	19 772
<b>Dont loyer très social</b>	<b>2020</b>	313	7,7	11,8	37 751
	<b>2019</b>	292	7,3	10,6	36 465
<b>Dont loyer social</b>	<b>2020</b>	3 137	76,9	63,1	20 129
	<b>2019</b>	3 096	78	59,7	19 285
<b>Dont loyer intermédiaire</b>	<b>2020</b>	577	14,1	9,2	15 867
	<b>2019</b>	532	13,4	7,9	14 848

#### ◆ Évolution des résultats propriétaires bailleurs par priorité d'action

La part de logements très dégradés rénovés continue d'augmenter (+5%), ce qui explique en partie l'augmentation des montants moyens d'aides. Les autres priorités d'intervention sont en recul, notamment les travaux liés à la dépendance et la perte d'autonomie de la personne (-18%).

Au total, 84,3 M€ ont été engagés cette année pour contribuer à la rénovation de ces logements.

		Lutte contre l'habitat indigne	Logements très dégradés	Logements moyennement dégradés	Logements autonomie	Dont Habiter Mieux	Total
<b>Nombre de logements</b>	<b>2020</b>	186	2 363	567	40	3 609	4 077
	<b>2019</b>	215	2 252	507	40	3 421	3 969
<b>Variation</b>		-13,5%	+4,9%	+11,8%	0	+5,5%	+2,7%
<b>Montant des subventions en M€</b>	<b>2020</b>	4,7	58,2	7,8	0,1	79,5	84,3
	<b>2019</b>	4,3	54,3	7,2	0,1	71,7	78,5
<b>Variation</b>		+9,3%	+7,0%	+8,3%	0	+10,9%	+7,4%

## LES SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

### ◆ Les copropriétés en difficulté

Dans le cadre du redressement de copropriétés en difficulté, le nombre de logements financés en aides aux syndicats de copropriétaires est en diminution de 8%, ce qui s'explique notamment par la crise sanitaire ayant eu un impact important sur l'organisation des assemblées générales de copropriétés, indispensables à la prise de décision de réalisation de travaux. Ces chiffres soulignent l'importance de la boîte à outils proposée par le plan

Initiative Copropriétés et bien appropriée par les élus. Par ailleurs, le montant des aides a augmenté de 33%, du fait de l'engagement de nombreux dossiers de travaux d'urgence pour mettre en sécurité les occupants et de dossiers ambitieux de rénovation énergétique.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Aides aux syndicats de copropriétaires	2020	17 897	97,4	5 443
	2019	19 467	72,7	3 735

### ◆ Les copropriétés fragiles

Les chiffres relatifs aux copropriétés fragiles relèvent du programme Habiter Mieux et sont évoqués dans la partie traitant de la lutte contre la précarité énergétique « l'aide Habiter Mieux Copropriété » (voir p. 63).

## LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

2020 s'inscrit dans le prolongement de l'année 2019, avec une légère progression du montant d'aides accordées (+5%) aux propriétaires ou gestionnaires de centres d'hébergement au titre du programme d'humanisation. Le bénéfice de l'animation de ce programme engagée en 2019 permet ainsi une consommation de la quasi-totalité de l'enveloppe (7,7M€ sur les 8M€ dédiés à ce programme). Il s'agit là du niveau de consommation le plus élevé depuis 2015.

Le coût moyen de subvention par place (11167€) augmente de 30%, restant en dessous du plafond de subvention maximal par place.

		Montant des aides en €	Montant des travaux éligibles en €	Nombre de places améliorées	Nombre de structures financées
Total	2020	7 740 845	15 278 969	738	24
	2019	7 393 483	17 406 474	861	30
Dont études	2020	45 587	58 307	67	3
	2019	104 872	106 735	50	-

## LES COLLECTIVITÉS ET LES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'Anah accompagne les collectivités locales et maîtres d'ouvrage dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents dispositifs d'intervention à travers le financement de prestations d'ingénierie : la réalisation de diagnostics et d'actions de repérage, des études préalables et préopérationnelles, le suivi-animation en phase opérationnelle et l'évaluation.

Dans le prolongement de la forte hausse des études préopérationnelles lancées en 2019, l'année 2020 est marquée par le passage en phase opérationnelle.

On observe ainsi une forte augmentation de dispositifs opérationnels, notamment en matière d'Opah de renouvellement urbain (+25% par rapport à 2019 dans les villes Action Cœur de Ville et +20% à l'échelle nationale), et des engagements en matière de suivi-animation des programmes et de financement de chefs de projets du fait, là encore, du démarrage des projets Action Cœur de Ville.

## LES COLLECTIVITÉS ET OPÉRATEURS MENANT DES OPÉRATIONS DE RHI OU THIRORI

L'Agence assure le financement des opérations de recyclage foncier dites RHI (Résorption de l'habitat insalubre, irrémédiable ou dangereux) et Thirori (Traitement de l'habitat insalubre rémissible ou dangereux et des opérations de restauration immobilière). En 2020, l'Agence a consacré 15,5M€ à ce type d'opérations complexes, confirmant l'intérêt de l'augmentation du budget alloué

à cette politique établie depuis 2018 à 15M€ par an, un abondement ayant été nécessaire pour répondre à l'ensemble des demandes formulées en 2020. Cela s'explique par la mobilisation des collectivités locales au titre de la revitalisation des centres anciens, à la fois dans le cadre de l'AMI centres-bourgs et du programme Action Cœur de Ville.

	Nombre de réunions de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI)	Demandes de vérification de l'éligibilité	Demandes de subventions des études de calibrage	Demandes de subventions du relogement et d'accompagnement social	Demandes de subventions du déficit	Montant total de subventions engagées en M€
2020	5	24	20	7	17	15,5
2019	5	29	22	14	34	13,3

# 3. LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

## LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET TRÈS DÉGRADÉ

L'activité de l'habitat indigne continue de progresser par rapport à 2019, en termes de montant d'aides (+10%), ainsi qu'en nombre de logements aidés en progression de 20%. On constate, cependant, une forte diminution de logements traités par les communes (-70%) au travers des travaux

d'office. L'évolution du montant des aides s'explique par une forte progression des aides sollicitées par les copropriétés (+34%) pour le financement des travaux d'urgence et par les propriétaires bailleurs (+26% en termes de logements), dont les travaux plus conséquents au logement.

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Propriétaires occupants</b>	<b>2020</b>	1 578	40	25 356
	<b>2019</b>	1 755	40,3	22 965
<b>Propriétaires bailleurs</b>	<b>2020</b>	3 116	70,6	22 672
	<b>2019</b>	2 467	58,6	23 747
<b>Syndicats de copropriétaires</b>	<b>2020</b>	7 792	31,7	4 073
	<b>2019</b>	5 773	28,7	4 971
<b>Communes (travaux d'office)</b>	<b>2020</b>	137	0,5	3 415
	<b>2019</b>	223	1,7	7 806
<b>Total</b>	<b>2020</b>	12 623	142,8	11 312
	<b>2019</b>	10 218	129,3	12 657

## LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### ◆ Le programme Habiter Mieux

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Propriétaires occupants</b> — dont Habiter Mieux Sérénité — dont Habiter Mieux Agilité	<b>2020</b>	57 641	469,6	6 197
		41 241	423,8	10 276
		16 400	45,9	2 796
	<b>2019</b>	109 359	648,8	5 933
		40 895	383,3	9 372
		68 464	265,6	3 880
<b>Propriétaires bailleurs</b>	<b>2020</b>	3 609	79,4	22 014
	<b>2019</b>	3 421	71,7	20 959
<b>Syndicats de copropriétaires</b>	<b>2020</b>	7 117	48,3	6 788
	<b>2019</b>	4 215	40	9 478
<b>Total</b>	<b>2020</b>	68 367	597,4	8 738
	<b>2019</b>	116 995	760,5	6 500

### ◆ MaPrimeRénov'

La lutte contre la précarité énergétique a représenté 82 % des aides aux travaux (contre 75 % en 2019), soit environ 2,8 Md€, portant à 209 510 le nombre de logements ayant bénéficié d'une amélioration de performance énergétique par les dispositifs Habiter Mieux et MaPrimeRénov'. Depuis le début du programme Habiter Mieux en 2011, près de 504 000 logements ont été rénovés. La dynamique du dispositif Habiter Mieux Sérénité continue de croître avec une hausse de 7 % du nombre de logements aidés par rapport à 2019.

Cette progression des aides à la rénovation énergétique bénéficie de la mise en place de MaPrimeRénov' à destination des ménages modestes et très modestes en substi-

tution du Crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE) et du dispositif Habiter Mieux Agilité, apportant ainsi une complémentarité entre la rénovation globale portée par Habiter Mieux Sérénité et l'intervention par gestes possible avec MaPrimeRénov'.

La mise en place de MaPrimeRénov' a permis d'engager la rénovation énergétique auprès de ménages aux revenus modestes, qui bénéficiaient très peu du CITE jusqu'à présent. Cette dynamique a été complémentaire aux travaux financés par Habiter Mieux (46 % des travaux réalisés), dont la bonification pour sortie de passoire thermique a permis d'accentuer la lutte contre la précarité énergétique pour près de 15 000 ménages.

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Propriétaires occupants modestes</b>	<b>2020</b>	50 970	139,3	2 733
<b>Propriétaires occupants très modestes</b>	<b>2020</b>	90 173	430,8	4 778
<b>TOTAL</b>	<b>2020</b>	141 143	570,1	4 039

◆ Nombre de logements engagés en 2020 par région

Régions		Nombre de logements aidés par le programme Habiter Mieux*	Nombre de logements aidés par MaPrimeRénov'
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2020	8 836	15 444
	2019	14 453	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2020	3 100	7 619
	2019	6 597	
BRETAGNE	2020	5 397	9 178
	2019	7 173	
CENTRE-VAL DE LOIRE	2020	1 994	5 970
	2019	5 545	
CORSE	2020	298	292
	2019	302	
DOM	2020	26	709
	2019	6	
GRAND-EST	2020	7 379	12 643
	2019	11 550	
HAUTS-DE-FRANCE	2020	7 572	19 163
	2019	14 163	
ÎLE-DE-FRANCE	2020	8 490	17 928
	2019	10 958	
NORMANDIE	2020	3 230	8 367
	2019	6 540	
NOUVELLE-AQUITAINE	2020	6 446	15 152
	2019	13 797	
OCCITANIE	2020	8 968	13 590
	2019	13 268	
PAYS DE LA LOIRE	2020	4 774	10 363
	2019	9 188	
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2020	2 240	4 725
	2019	3 455	
TOTAL	2020	68 367	141 143
	2019	116 995	

\* INCLUANT HABITER MIEUX AGILITÉ.

### ◆ Programme Habiter Mieux : le point sur la réalisation des objectifs

Année	Nombre de logements rénovés	Montant des aides Habiter Mieux engagées en €
2010	22	41 800 €
2011	6 669	51 577 193 €
2012	12 738	100 700 000 €
2013	34 157	383 400 000 €
2014	49 831	571 000 000 €
2015	49 706	517 000 000 €
2016	40 726	415 000 000 €
2017	52 266	501 700 000 €
2018*	62 345	527 100 000 €
2019*	116 995	970 200 000 €
2020*	68 367	597 400 000 €

\* INCLUANT HABITER MIEUX AGILITÉ.

## LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC À LOYER MAÎTRISÉ À VOCATION SOCIALE

Une légère baisse (-11%) du nombre de conventionnements est à signaler par rapport à l'année 2019, avec une constante prédominance des loyers sociaux comptant pour 71% des conventionnements. Cette baisse s'explique notamment par l'écoconditionnalité du conventionnement, dont les conditions de mise en œuvre ont été connues tardivement dans l'année. Pour cette troisième année de mise

en œuvre du plan national Logement d'abord, les 23 collectivités de mise en œuvre accélérée du plan ont porté 19% de l'activité bailleurs (contre 8% en 2019). Par ailleurs, 1136 logements ont été conventionnés à travers un dispositif d'intermédiation locative en 2020, soit une baisse de 33% de cette offre en logement d'insertion.

		Loyer très social	Loyer social	Aide moyenne par logement en €	TOTAL
TOTAL	2020	368	5 214	1 707	7 289
	2019	374	5 663	2 141	8 227

## INTERVENTION SUR LES COPROPRIÉTÉS

Le nombre de logements en copropriété accompagnés par l'Agence continue d'augmenter (+6%), avec une forte augmentation du nombre de logements en copropriété fragiles (+131%). Le redressement des copropriétés reste un enjeu majeur (74% des logements aidés), puisqu'il prend toute

sa place grâce au plan Initiative Copropriétés qui mobilise l'ensemble de la chaîne d'acteurs concernés, délégations locales de l'Anah, collectivités, syndicats de copropriétaires, mais également les bureaux d'études et les opérateurs qui interviennent sur le terrain.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Total</b>	<b>2020</b>	24 230	124,9	5 155
	<b>2019</b>	22 837	84,8	3 712
<b>Copropriétés en difficulté</b>	<b>2020</b>	17 897	97,4	5 443
	<b>2019</b>	19 467	72,7	3 735
<b>Copropriétés fragiles</b>	<b>2020</b>	6 205	27,5	4 425
	<b>2019</b>	2 686	11,9	4 431

## L'AIDE HABITER MIEUX COPROPRIÉTÉ

		Nombre de logements aidés	Montant total en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Aide aux syndicats de copropriétés fragiles</b>	<b>2020</b>	6 205	27,5	4 425
	<b>2019</b>	2 686	11,9	4 431

## L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

Ce segment d'activité de l'Agence subit une légère baisse en 2020 (-2%), après avoir connu une augmentation continue depuis 2012 (dont +20% en 2019). La part des dossiers à destination des propriétaires très modestes reste majoritaire, avec 72% des dossiers concernés (75% en 2019). Plus de la moitié des aides (59% en volume de logements et 56% en montant de subventions) sont attribuées à des personnes de GIR 5 et 6, dans une logique de prévention de la perte d'autonomie. 17% des aides sont attribuées aux personnes en situation de handicap.

1 066 logements ont bénéficié des primes Habiter Mieux avec des travaux d'adaptation couplés avec des travaux de rénovation énergétique.

Il convient de souligner en 2020 la mise en accessibilité de 128 lots d'habitation en copropriété, chiffre inférieur à celui de l'année 2019 (684 lots d'habitation), du fait de la crise sanitaire qui a fortement perturbé la tenue des assemblées générales indispensables à la prise de décision de réalisation de tels travaux.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
<b>Total</b>	<b>2020</b>	19 861	65,7	3 307
	<b>2019</b>	20 353	66,5	3 266
<b>Dont maintien à domicile</b>	<b>2020</b>	17 094	54,8	3 205
	<b>2019</b>	16 443	53,1	3 231
<b>Dont handicap</b>	<b>2020</b>	2 639	10,9	4 120
	<b>2019</b>	3 226	13,2	4 088
<b>Dont accessibilité aux immeubles</b>	<b>2020</b>	128	0,03	217
	<b>2019</b>	684	0,2	215



## LA RÉPARTITION DES AIDES EN MILIEUX RURAL ET URBAIN

En 2020, la répartition des aides de l'Agence reste équilibrée entre territoire rural et territoire urbain. Le montant moyen des aides reste stable pour les territoires essentiellement ruraux et intermédiaires, tandis qu'il augmente en milieu urbain. Le montant global des aides reste plus élevé

en milieu rural. En effet, dans ces territoires, les travaux concernent des maisons individuelles (d'environ 100 m<sup>2</sup>), tandis qu'en milieu urbain, les interventions ont lieu dans des appartements (d'environ 65 m<sup>2</sup>) ou des parties communes d'immeubles en copropriété.

Type de bassin de vie*		Nombre de logements aidés**	Répartition	Montant des aides en M€	Montant moyen des aides par logement en €
<b>Essentiellement rural</b>	<b>2020</b>	104 255	42,2%	622,8	5 974
	<b>2019</b>	63 500	40,8%	392,8	6 187
<b>Intermédiaire</b>	<b>2020</b>	60 356	24,5%	344,3	5 704
	<b>2019</b>	37 797	24,3%	222,4	5 884
<b>Essentiellement urbain</b>	<b>2020</b>	82 193	33,3%	462,9	5 632
	<b>2019</b>	54 468	34,9%	265,3	4 870

\* ZONAGE BASSIN DE VIE 2012, INSEE.

\*\* HORS AIDES MAPRIMERÉNOV'.

## LES RÉSULTATS RÉGIONAUX

Régions		TOTAL des aides en M€ (ingénierie comprise)	Montant des aides aux travaux de l'Anah * en M€	Nombre de logements aidés	Dont logements propriétaires occupants	Dont logements propriétaires bailleurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2020	98,3	87	12 350	9 965	515
	2019	113,8	104,9	18 425	16 149	493
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2020	36,4	34,1	4 385	4 022	238
	2019	53,3	50,63	7 865	7 604	191
BRETAGNE	2020	52,3	48,3	6 940	6 710	189
	2019	60,2	55,95	8 820	8 339	151
CENTRE-VAL DE LOIRE	2020	27	23,2	3 526	2 859	100
	2019	39,7	36,95	6 856	6 623	134
CORSE	2020	6,9	6,4	548	325	37
	2019	5,6	5,19	561	426	32
DOM	2020	1,6	0,79	53	0	53
	2019	1,1	0,76	54	0	54
GRAND-EST	2020	93,1	85,9	11 423	8 031	542
	2019	95,1	88,59	14 713	12 978	471
HAUTS-DE-FRANCE	2020	85,1	77,5	9 757	8 483	411
	2019	93,7	87,67	15 606	14 849	379
ÎLE-DE-FRANCE	2020	112,7	99,7	19 424	6 091	83
	2019	119,2	106,15	25 592	9 894	135
NORMANDIE	2020	41,8	38,2	4 584	3 905	341
	2019	47,3	45,25	7 667	7 373	284
NOUVELLE-AQUITAINE	2020	78,2	68,4	8 813	8 103	518
	2019	108	100,59	16 022	14 986	617
OCCITANIE	2020	107,2	97,9	12 713	10 242	524
	2019	103,2	95,3	16 134	14 651	474
PAYS DE LA LOIRE	2020	51,4	46,3	6 503	6 182	317
	2019	67,9	64,5	11 368	10 863	255
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2020	38,6	35,1	5 161	2 818	209
	2019	41,5	38,03	6 082	4 001	299
TOTAL	2020	830,5	749,8	106 180	77 736	4 077
	2019	949,6	880,46	155 765	128 736	3 969

\* HORS AIDES MAPRIMERÉNOV'.

# 5. BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

## LES AIDES AUX TRAVAUX PAR RÉGION ENTRE SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS EN 2020

61% des logements ont été aidés dans le cadre d'opérations programmées.

Régions	Diffus / Programmé	Montant des aides en €*
<b>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</b>	Secteur diffus	33 214 158
	Secteur programmé	53 807 109
<b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>	Secteur diffus	22 693 540
	Secteur programmé	11 371 318
<b>BRETAGNE</b>	Secteur diffus	16 211 159
	Secteur programmé	32 114 745
<b>CENTRE-VAL DE LOIRE</b>	Secteur diffus	7 437 802
	Secteur programmé	15 781 737
<b>CORSE</b>	Secteur diffus	1 654 612
	Secteur programmé	4 696 039
<b>DOM</b>	Secteur diffus	602 200
	Secteur programmé	187 027
<b>GRAND-EST</b>	Secteur diffus	23 363 102
	Secteur programmé	62 562 500
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	Secteur diffus	18 208 330
	Secteur programmé	59 278 883
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	Secteur diffus	37 610 364
	Secteur programmé	62 078 314
<b>NORMANDIE</b>	Secteur diffus	13 225 576
	Secteur programmé	25 018 646
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	Secteur diffus	19 118 501
	Secteur programmé	50 326 458
<b>OCCITANIE</b>	Secteur diffus	15 333 009
	Secteur programmé	82 571 080
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	Secteur diffus	14 125 994
	Secteur programmé	32 215 531
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR</b>	Secteur diffus	10 148 203
	Secteur programmé	24 909 260

\* HORS AIDES MAPRIMERÉNOV'.

◆ Nombre de propriétaires occupants éligibles et nombre de programmes par région en 2020

Régions	Nombre de propriétaires occupants éligibles *	Nombre de programmes
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	610 846	117
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	289 621	31
BRETAGNE	344 566	45
CENTRE-VAL DE LOIRE	249 413	50
CORSE	25 532	10
DOM	138 748	4
GRAND-EST	468 502	85
HAUTS-DE-FRANCE	530 672	64
ÎLE-DE-FRANCE	757 593	74
NORMANDIE	276 641	55
NOUVELLE-AQUITAINE	595 888	82
OCCITANIE	543 703	103
PAYS DE LA LOIRE	352 923	53
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	368 692	39
<b>TOTAL</b>	<b>5 414 631</b>	<b>812</b>

\* SOURCE FILOCOM 2015

## LES RÉSULTATS EN LOGEMENTS AIDÉS

### ◆ Nombre de logements aidés

En 2020, près de 61% des logements financés se situent dans un secteur dit « programmé », cette proportion est en légère progression par rapport à 2019.

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus*	Secteur programmé*	TOTAL**	Part des logements en secteur diffus	Part des logements en secteur programmé
Propriétaires occupants	2020	34 244	43 492	77 736	44%	56%
	2019	85 175	43 561	128 736	66%	34%
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2020	984	3 093	4 077	24%	76%
	2019	1 079	2 890	3 969	27%	73%
Syndicats de copropriétaires	2020	5 981	18 249	24 230	25%	75%
	2019	3 695	19 142	22 837	16%	84%
Communes (travaux d'office)	2020	38	99	137	28%	72%
	2019	197	26	223	88%	12%
Total	2020	41 247	64 933	106 180	39%	61%
	2019	90 146	65 619	155 765	58%	42%

\* SECTEUR PROGRAMMÉ : LES LOGEMENTS SE SITUENT DANS UN PÉRIMÈTRE QUI A FAIT L'OBJET D'UN CONTRAT APPELÉ « CONVENTION DE PROGRAMME » OU « OPÉRATION PROGRAMMÉE », SIGNÉ ENTRE L'ANAH ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE. SECTEUR DIFFUS : LES LOGEMENTS N'ENTRENT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE.

\*\* HORS AIDES MAPRIMERÉNOV'.

◆ Les aides accordées par public en secteurs programmé et diffus

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus en M€	Secteur programmé en M€	TOTAL en M€*	Part des aides accordées en secteur diffus	Part des aides accordées en secteur programmé
<b>Propriétaires occupants</b>	<b>2020</b>	189,6	350,4	540	35%	65%
	<b>2019</b>	401,59	313,91	715,50	56%	44%
<b>Propriétaires bailleurs privés et institutionnels</b>	<b>2020</b>	20,8	63,5	84,3	25%	75%
	<b>2019</b>	21,96	56,52	78,47	28%	72%
<b>Syndicats de copropriétaires</b>	<b>2020</b>	22,2	102,7	124,9	18%	82%
	<b>2019</b>	11,83	72,95	84,78	14%	86%
<b>Communes (travaux d'office)</b>	<b>2020</b>	0,4	0,2	0,6	62%	38%
	<b>2019</b>	1,02	0,76	1,77	57%	43%
<b>Total</b>	<b>2020</b>	232,9	516,9	749,9	31%	69%
	<b>2019</b>	436,40	444,13	880,52	50%	50%

\* HORS AIDES MAPRIMERÉNOV'.

## ◆ Nombre et montant des aides par type de programmes

		Nombre de programmes	Nombre de logements aidés	Évolution 2019/2020 du nombre de logements aidés	Montant des aides en M€
<b>Opah</b>	<b>2020</b>	213	13 958	+2,4%	113,7
	<b>2019</b>	209	13 625		112,5
<b>Opah-RR</b>	<b>2020</b>	38	1 719	-6,3%	14,9
	<b>2019</b>	34	1 834		14,71
<b>Opah-RU</b>	<b>2020</b>	179	3 539	+2,5%	41,6
	<b>2019</b>	136	3 454		51,91
<b>Opah-CB</b>	<b>2020</b>	44	745	-6,6%	8,4
	<b>2019</b>	43	798		9,97
<b>Opah-CD et PLS</b>	<b>2020</b>	110	13 856	-8,3%	86,8
	<b>2019</b>	100	15 117		70,37
<b>PIG et autres</b>	<b>2020</b>	228	31 116	+1,1%	251,5
	<b>2019</b>	234	30 791		249,59
<b>TOTAL</b>	<b>2020</b>	812	64 933	-1%	516,9
	<b>2019</b>	756	65 619		509,20

OPAH : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.

OPAH-RR : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-REVITALISATION RURALE.

OPAH-RU : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-RENOUVELLEMENT URBAIN.

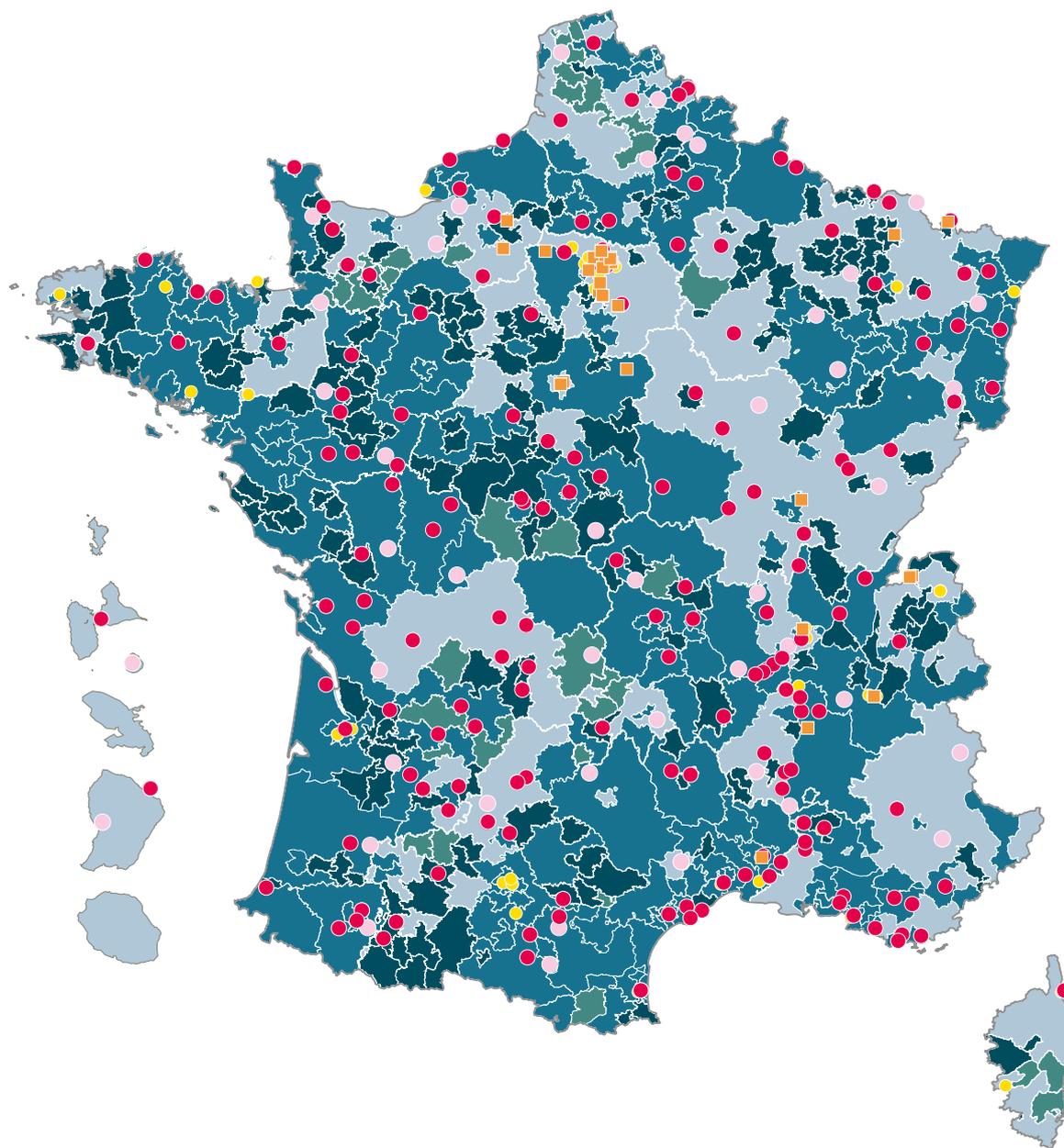
OPAH-CB : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-CENTRES-BOURGS.

PIG : PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

OPAH-CD : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES.

PLS : PLAN DE SAUVEGARDE.

## CARTE DES PROGRAMMES EN 2020



Source Anah - Info centre - Janvier 2021

- 228** — PIG : Programme d'intérêt général
- 213** — Opah : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- 179** — Opah-RU : Opah renouvellement urbain
- 59** — Opah-CD : Opah copropriétés dégradées
- 51** — PDS : Plan de sauvegarde
- 44** — Opah-CB : Opah centres-bourgs
- 38** — Opah-RR : Opah revitalisation rurale
- Interventions de l'Anah en secteur diffus

## 6. BUDGET 2020 : UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ

Les résultats de l'exécution 2020 confirment un niveau exceptionnel d'activité de l'ensemble des programmes de l'Anah et le fort ancrage de ses interventions dans les territoires autour des deux priorités de l'Agence : la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

### LE MONTANT DES ENGAGEMENTS SUR LES POLITIQUES D'INTERVENTION A ATTEINT UN NIVEAU INÉDIT

L'activité de l'Agence s'est traduite, pour la deuxième année consécutive, par des résultats d'une ampleur inédite. 1 424,9M€ de subventions au titre de l'aide à l'habitat privé et de la nouvelle aide pour la transition énergétique MaPrimeRénov' ont en effet été engagés et 247 323 logements aidés. Ce résultat marque une évolution très significative par rapport à l'année précédente: +59% en nombre de logements et +47% en autorisations d'engagement.

Les aides aux propriétaires, qui incluent les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétés, ont représenté 1320M€, soit 92% des moyens budgétaires mobilisés en 2020 et +50% par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des aides accordées aux propriétaires occupants s'est élevé à 1103 M€ (+56% par rapport à 2019). Le nombre de logements subventionnés augmente de +70%.

Cette évolution traduit la forte dynamique des programmes mis en œuvre en faveur de la rénovation énergétique, qui connaissent l'évolution la plus marquée avec 209 510 logements aidés (+56% par rapport à 2019), correspondant à 1160M€ engagés. Le programme Habiter Mieux Sérénité a ainsi confirmé les excellents résultats de l'année 2019 et permis d'accompagner la rénovation d'un peu plus de 41000 logements. Pour sa première année de distribution, MaPrimeRénov' a connu un vif succès avec 192 000 dossiers déposés et 141 000 dossiers engagés pour un montant de 570 M€.

#### ◆ Autorisations d'engagement consommées (hors partenariats opérationnels)

	Exercice 2019	Exercice 2020	Évolution 2019 - 2020
<b>Aides aux propriétaires bailleurs</b>	76 547 420 €	82 017 210 €	7%
<b>Aides aux propriétaires occupants</b>	709 226 248 €	1 103 135 290 €	56%
<b>Dont MaPrimeRénov'</b>	0,0 €	570 125 362 €	NR
<b>Aides aux syndicats de copropriétés</b>	94 713 020 €	134 817 956 €	42%
<b>Ingénierie</b>	68 991 237 €	80 648 333 €	17%
<b>Humanisation des structures d'hébergement</b>	7 393 483 €	7 740 845 €	5%
<b>RHI - THIRORI</b>	13 268 169 €	15 548 598 €	17%
<b>TOTAL</b>	970 139 577 €	1 423 908 232 €	46,8%

Les excellents résultats obtenus également par les programmes à destination des syndicats de copropriétés (+6% sur le nombre de logements subventionnés et +42% d'aides engagées) témoignent de la rapide montée en puissance du plan Initiative Copropriétés et des mesures nouvelles mises en place depuis octobre 2018.

Les aides aux propriétaires bailleurs connaissent une progression de 3% (7% en montant de subventions engagées). On constate notamment une augmentation des dossiers conventionnés avec travaux.

Le montant des financements en matière de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et

de restauration immobilière (Thirori) s'élève à 15,5M€ pour 2020. La consommation de cette enveloppe est en augmentation de +17% par rapport à 2019 et se maintient donc à un excellent niveau, le plus élevé depuis 2013.

Le montant des engagements relatifs aux subventions versées dans le cadre de l'humanisation des structures d'hébergement s'élève à 7,7M€, soit 96,8% des autorisations d'engagement ouvertes. Celui-ci est en augmentation de +5% par rapport à l'exercice 2019 et se situe au-dessus de la moyenne des autorisations d'engagement consommées sur les derniers exercices.

## UNE FORTE AUGMENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONSOMMÉS CORRÉLÉE À L'ÉVOLUTION DU VOLUME DES ENGAGEMENTS CONSTATÉS SUR LES EXERCICES 2019 ET 2020

Le montant des crédits de paiement (CP) consommés sur l'enveloppe d'intervention s'établit à 888M€ (dont 1,2M€ dédiés à l'action territoriale), soit un taux de consommation de 91% par rapport aux prévisions du budget rectificatif n° 4 de 2020.

Par comparaison à l'exercice 2019, le niveau de dépenses affiche une augmentation de +45,3%. Cette évolution procède notamment de la mise en place de MaPrimeRénov'

qui a contribué à cette consommation de CP à hauteur de 162M€. Elle s'explique également par l'augmentation continue du volume d'engagements en 2019 et 2020 sur le champ de l'habitat privé : à périmètre constant par rapport à l'année précédente, la consommation de CP augmente en effet de près de 20% en 2020.

### ◆ Tableau des crédits de paiement de l'enveloppe intervention (hors partenariats opérationnels)

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Évolution 2020
<b>Aides aux propriétaires</b>	474 538 481 €	567 963 958 €	680 657 203 €	20%
<b>Ingénierie</b>	24 822 188 €	31 945 986 €	36 495 494 €	14,24%
<b>Humanisation des structures d'hébergement</b>	7 510 902 €	5 105 770 €	3 101 559 €	-39,25%
<b>RHI - THIRORI</b>	3 976 072 €	4 315 818 €	4 665 908,08 €	8,11%
<b>Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'</b>			161 914 137,53	NR
<b>TOTAL</b>	510 847 643 €	609 331 532 €	886 834 301,61 €	45,54%

## UN NIVEAU DE RECETTES 2020 CONFORME AUX PRÉVISIONS

Le total des recettes encaissées par l'Agence en 2019 s'élève à 1060 M€, soit un taux d'exécution de 98% par rapport aux prévisions budgétaires. Ce montant des recettes est en hausse de 60% par rapport à l'exercice 2019, en raison principalement de la contribution du programme 174 au financement de MaPrimeRénov'.

Les recettes principales de l'Anah sont la contribution du programme 174 au financement de MaPrimeRénov', qui a atteint un montant de 455 M€, et le produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone. Sur l'exercice 2020,

l'Anah a perçu 420 M€ à ce titre, montant qui correspond au plafond affecté par la loi de finances.

Les autres recettes principales comprennent la taxe sur les logements vacants (61 M€) et la contribution des fournisseurs d'énergie au programme Habiter Mieux (31,5 M€). L'Agence a également perçu un financement de 89,6 M€ au titre de la contribution du Grand Plan d'investissement (GPI) pour la réduction des passoires énergétiques axée prioritairement au bénéfice des propriétaires les plus modestes.

### ◆ Tableau des recettes encaissées par l'Anah

	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Évolution 2019-2020
<b>RECETTES GLOBALISÉES</b>			
<b>Contribution du MTES</b>	117 436 500,00 €	89 665 000,00 €	-23,6%
<b>Taxe sur les logements vacants</b>	61 000 000,00 €	61 000 000,00 €	0,0%
<b>Produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone</b>	420 000 000,00 €	420 000 000,00 €	0,0%
<b>Contribution des fournisseurs d'énergie</b>	60 203 383,87 €	31 500 000,00 €	-47,7%
<b>Reversement de subventions et autres produits divers</b>	6 271 863,95 €	3 230 279,46 €	-48,5%
<b>RECETTES FLÉCHÉES</b>			
<b>Reversement de subventions et autres produits divers</b>	100 000,00 €	0 €	NR
<b>Contribution du programme 174 (MaPrimeRénov')</b>	0,00 €	455 000 000,00 €	NR
<b>Total des recettes</b>	665 011 747,82 €	1 060 395 279,46 €	59,5%

## LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE STRUCTURE EST MAINTENUE

Les charges de l'enveloppe de personnel (11 M€) sont en augmentation de 25,5% par rapport à l'exécution budgétaire 2019, en cohérence avec l'augmentation du plafond d'emplois de l'Agence de +26% (soit +30 ETP sous le plafond LFI). L'augmentation de la masse salariale est donc maîtrisée et en adéquation avec les objectifs de recrutement 2020.

Les dépenses de l'enveloppe de fonctionnement d'un montant de 26,2M€ progressent de 236% par rapport à l'exercice 2019, soit un triplement des dépenses. Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des coûts de gestion de distribution de MaPrimeRénov'.

Hors frais de gestion et de projet pour la mise en œuvre de MaPrimeRénov', l'évolution des dépenses est contenue à +6% en autorisations d'engagement (AE) et

+10% en crédits de paiement (CP). Ces augmentations sont majoritairement imputables au renouvellement de marchés sur des périodes fermes (prestation de services généraux en particulier), à la gestion des conséquences de la crise sanitaire et au besoin de maintenance plus important sur les outils informatiques. Les dépenses liées à MaPrimeRénov' représentent 72% des AE et 45% des CP du budget de fonctionnement de l'Agence, soit 18,9M€ en AE et 5,9M€ en CP.

Les dépenses de l'enveloppe d'investissement d'un montant de 9,8M€ en AE sont en nette augmentation par rapport à l'exécution 2019 (+74%).

L'année 2020 aura ainsi été marquée par les investissements réalisés par l'Agence, pour développer l'outil de distribution de la nouvelle aide MaPrimeRénov'.

**Rédaction :** Agence 4août

**Conception-réalisation :** Agence 4août

**Photographies :** Myriam Tirlor, Steven Wessenaar,  
Jean-Michel Delage, Phototèque de l'Anah

**Impression :** DEJA LINK – Édition juin 2021



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANAH

20  
20

## NOUS SUIVRE

---

 Le site **anah.fr**

 **facilhabitat.gouv.fr**

 **@ANAH\_officiel**

 **@Anah**

## LES AIDES EN LIGNE

---

 **monprojet.anah.gouv.fr**  
Une aide en ligne qui change tout !

 **MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète  
**maprimerenov.gouv.fr**